UNIVERSITÉ DE FRANCE.

SÉANCE ANNUELLE

D'OUVERTURE

DES FACULTÉS

(1860-1861).

DISTRIBUTION DES MÉDAILLES

AUX ÉLÈVES

De la Faculté de Droit et de l'École secondaire de Médecine et de Pharmacie

DE POITIERS.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

DE L'ANNÉE 1859-1860.

POITIERS
IMPRIMERIE DE A. DUPRÉ
RUE DE LA MAIRIE, 10

1860

UNIVERSITÉ DE FRANCE.

SÉANCE ANNUELLE

D'OUVERTURE

DES FACULTÉS

1860—1861

Le jeudi 22 novembre, à 11 heures précises, le corps académique et les principales autorités du département et de la ville, avec M. l'abbé Juste, Recteur de l'Académie de Poitiers, se sont rendus de la salle de réception du Lycée Impérial dans la chapelle de cet établissement, pour assister à la célébration de la messe du Saint-Esprit.

A l'issue de la messe, tout le cortége entre deux haies d'élèves du Lycée, et musique en tête, s'est rendu dans la salle de la bibliothèque, au siége même de la Faculté de droit.

Aux premiers rangs on remarquait M. le général de Négrier et le colonel du 72e de ligne, entourés d'un nombreux état-major.— Accompagné de M. de Seze, Premier Président de la Cour Impériale, et de M. Mercier-Lacombe, Préfet de la

Vienne, M. le Recteur est entré à midi précis dans la salle avec tout le conseil académique, les professeurs des Facultés, de l'Ecole de Médecine et du Lycée. Il y avait une grande affluence de personnes attirées par l'éclat de la cérémonie et l'intérêt vif qu'elle inspire.

La lecture des rapports, suivie de la distribution des prix et médailles, a été écoutée, comme toujours, avec une attention très-soutenue, et les élèves des écoles ont applaudi, comme le public, avec empressement, à la remise de la croix de la Légion-d'Honneur faite à M. l'abbé Estève, aumônier du Lycée Impérial.

Aussitôt après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Recteur s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

Ma première parole, au moment où s'ouvrent les cours de l'instruction supérieure, sera une parole empreinte de tristesse et de deuil, l'expression de vifs regrets unanimement partagés, un hommage bien mérité rendu à la mémoire de deux professeurs de notre faculté de droit, prématurément enlevés à leurs familles dont ils étaient l'appui, à leurs collègues qui les chérissaient, à la jeunesse de nos écoles qu'ils instruisaient et édifiaient tout à la fois par leurs doctes leçons et par l'exemple de leurs vertus chrétiennes.

M. Foucart, il y a un an, portait l'attendris-

sement dans nos cœurs en nous parlant de M. Minier, et c'est lui que nous pleurons aujourd'hui, lui, comme il a été déjà dit et si éloquemment, et comme vous allez l'entendre répéter à l'instant, *mort de la mort de sa fille*, et, j'ajoute, auquel survit son vieux père qui pensait devoir descendre avant lui dans la tombe!...

Son successeur dans le décanat a accepté la douloureuse mission de payer à sa mémoire un juste tribut de regrets et d'éloges.

Néanmoins je ne puis m'empêcher, en commençant ce discours, de donner, moi aussi, un témoignage public à ces dignes et utiles collaborateurs, toujours empressés à répondre à notre appel, à ces compagnons de labeur qui ont fini les premiers leur journée, laissant à chacun de nous, avec le souvenir et l'exemple de leurs courageux efforts, le soin de continuer l'œuvre à laquelle ils ont consacré leurs veilles et dévoué généreusement leur vie.

L'un d'eux a été moissonné dès le matin, l'autre un peu après le midi de l'existence. Vous savez, Messieurs, quels fruits nous étions en droit d'attendre encore et d'un talent qui avait devancé les années, et d'un talent que les années avaient mûri!

La vie est une lutte, un combat.

Militia est vita hominis super terram.

On se compte après chaque bataille. Bien des braves, hélas! ne répondent pas à l'appel.— La vie est encore un voyage; le vent du désert s'élève, et la caravane arrive au terme de la route, amoindrie, décimée. Heureusement tout ne finit pas, même sur cette terre, avec la vie! L'homme

laisse ici-bas empreinte la trace de son passage ; l'ouvrier disparaît, mais après lui reste la pierre qu'il a ajoutée à l'édifice qu'élèvent les générations successives. C'est ici qu'il faut répéter cette parole des livres saints : . . *Multi transibunt.. multiplex scientia*. Plusieurs passeront, et la science sera augmentée.

Le coureur se fatigue, il tombe épuisé dans la carrière, mais il transmet le flambeau à un nouvel athlète, qui le saisit d'une main vigoureuse et le porte en avant. — Ainsi s'opère le progrès scientifique.

Cependant ce précieux dépôt de la science n'est pas confié à tous. Le flambeau dont je viens de parler est remis par privilége aux mains du petit nombre de ceux à qui la Providence a prodigué ses dons et a fait des loisirs dont tant d'autres ne jouissent pas.

Jeunes étudiants, vous êtes les privilégiés de la Providence ; c'est vous qu'elle appelle à devenir un jour les lumières de la société ; c'est sur vos études qu'est fondée l'espérance du progrès intellectuel. — Je voudrais vous rappeler en quelques mots les devoirs sérieux que cette attente impose et commande. — L'Etat qui vous dispense l'enseignement avec tant de générosité, qui vous désigne aux fonctions les plus avantageuses et les plus honorables, en vous conférant les grades enviés qui en permettent l'exercice, veut trouver en vous, par un juste retour, des hommes vraiment capables.

Vous ferez un jour partie de cette aristocratie du talent qui, elle aussi, a pour devise : « *Noblesse oblige.* » — Je viens, Messieurs, par

quelques conseils vous aider à bien comprendre et à remplir vos obligations, à vous rendre dignes de la position élevée à laquelle vous aspirez. — Soyez tout entiers à ce que vous faites ; c'est la maxime profonde d'un ancien sage : « *Age quod agis.* » Or, être tout entier à ce que l'on fait, c'est, quand il s'agit d'études, s'appliquer à son objet de toute la force de ses facultés. — Cela s'entend. — Mais c'est aussi se placer au centre même de son objet, et en embrasser résolûment la circonférence tout entière. J'insisterai sur ce dernier point de vue.

Pascal a raison quand il enseigne que celui qui saurait parfaitement un seul point, ne fût-ce qu'un grain de sable, connaîtrait l'ensemble des choses et la totalité du monde ; tant sont étroits les rapports qui unissent chaque partie au tout dans l'unité harmonieuse de l'univers. La science, mes amis, je dis la vraie science, est le miroir de la réalité, miroir brillant, où la lumière directe de l'évidence et la lumière réfléchie de la démonstration viennent peindre l'image de ce qui est. Il y a donc, dans la suite des vérités qui composent la science, le même ordre, la même dépendance, les mêmes rapports nécessaires qui existent dans les choses que la science explique et définit.

Que n'est-il donné au même esprit de comprendre d'un seul coup d'œil cette vaste chaîne, où la dernière conséquence est liée sans interruption au premier principe, chaîne d'or plus admirable que celle dont parle Homère, et qui, elle aussi, se rattache, par son premier anneau, au trône de Dieu ?

Mais puisqu'il faut se borner, puisque notre vie si fugitive ne nous laisse pas le temps de parcourir un champ infini et de reculer notre horizon jusqu'aux dernières limites du domaine de la science, du moins, après avoir choisi notre station et fixé notre point de vue, portons nos regards partout où s'étend la perspective, n'arrêtons pas le plan de nos études par une ligne inflexible, semblables à ces géographes qui n'ayant à représenter qu'une certaine étendue de pays, tranchent dans le vif, tracent à la règle ou au compas un cadre à leur dessin, coupent ici une province, là une montagne ou un fleuve; disposition parfois nécessaire, je l'accorde, mais toujours désagréable à l'œil comme à l'esprit.

Imitons plutôt ces peintres ingénieux qui ordonnent si savamment leurs tableaux, observent avec tant d'art la dégradation insensible des teintes autour des principaux groupes, que le regard charmé n'aperçoit pas les bords et va se perdre dans un lointain habilement ménagé.

Le *droit* et la *médecine*, à cause de l'importance et de l'étendue de leur objet, ont, avec presque toutes les autres branches des connaissances humaines, les relations les plus nombreuses et les plus intimes; ne pas tenir compte de ces rapports, isoler, dans son étude, ces deux rameaux puissants du corps de l'arbre de la science, c'est en quelque sorte les priver de leur séve et les exposer à s'étioler et à périr.

C'est pourquoi Cicéron désirait que l'avocat ne restât étranger à aucun ordre de connaissances, et l'auteur du *Dialogue des orateurs*, comparant l'érudition immense de Cicéron à une source sur-

abondante, a dit que son éloquence en avait jailli, comme ces torrents qui s'élancent d'un lac que mille courants remplissent et font déborder. C'est aussi le vœu des maîtres de l'art médical qui ont écrit sur ce sujet; et vous savez, Messieurs, que les Grecs, par une allégorie facile à entendre, donnaient Apollon pour père au père de l'art de guérir. — Toutes les muses se tiennent par la main; elles ont néanmoins chacune, dans le chœur harmonieux qu'elles forment, leur place bien déterminée en raison des convenances particulières. Il faut laisser au génie le soin de refaire, après Bacon, une classification des sciences; mais il est évident que le droit et la médecine, s'appuyant d'un côté sur la philosophie qui est la pierre angulaire de tout l'édifice scientifique, reposent par l'autre côté, le droit sur l'histoire, et la médecine sur les sciences physiques et naturelles.

On n'a pas l'intelligence du droit si l'on ignore l'histoire; on n'a pas celle de la médecine si l'on n'a été initié aux sciences physiques et naturelles: on n'est ni jurisconsulte ni médecin, si l'on ne possède les principes de la philosophie et l'esprit de sa méthode.

Qu'est-ce, Messieurs, que l'histoire, sinon le tableau complet du développement progressif de la pensée et de l'activité humaine au travers des âges? De tout temps, il est vrai, l'homme porte au dedans de lui-même le sentiment de ses droits avec la notion innée de ses devoirs; mais qu'il y a loin de cette primitive intuition à la conscience claire et précise, à l'idée nette et bien définie! Cependant, à mesure que les relations se compli-

quent, que les événements se succèdent, les besoins se font sentir, les questions se posent, les passions contraires sont aux prises; du choc jaillit la clarté, la lumière se fait; une nation en progrès aperçoit, conquiert un droit inconnu jusqu'alors; elle le formule, elle l'applique; elle écrit, dans ses codes, un nouveau chapitre de lois.

L'esprit théorique et mobile des Grecs agite en tout sens le problème du souverain bien, discute tous les principes qui servent de fondement à la société, essaye toutes les formes d'organisation sociale.— Il faut l'avouer, cependant, les utopies que raillait Aristophane sur son théâtre: la république de Platon, la démocratie démagogique d'Athènes, l'aristocratie militaire de Lacédémone, tous ces rêves, tous ces essais ont fait beaucoup pour la philosophie et le droit naturel, rien ou presque rien pour le droit positif — Mais, en passant, la civilisation grecque a laissé dans l'histoire un élément destiné à devenir l'une des bases des législations futures : les Grecs ont légué à l'humanité la notion féconde de la liberté.—Aristote, il est vrai, tient l'esclavage pour nécessaire; mais les échos de Scarphée et de Leucopetra ont redit les chants de Marathon et de Salamine, et le pœan entonné par la Grèce, au jour de sa chute comme au jour de sa victoire, s'est prolongé de siècle en siècle, de génération en génération.

Le génie de Rome, c'est le génie même de l'administration et du gouvernement.— « *Regere tu, Romane, memento.* » — Rome a transmis au monde la notion si nécessaire de la puissance légale de l'autorité. Les barbares, venus du Nord, ont ensuite, à leur tour, apporté, eux aussi,

leur contingent. Les populations dégénérées du temps de l'invasion prirent, au contact de leurs farouches vainqueurs, un sentiment plus vif de la dignité personnelle. Le christianisme enfin, pénétrant le moyen âge de son esprit, fécondant tous les éléments de la vie morale, les complétant, les transformant pour les mettre en accord et les accommoder aux principes de l'Évangile, a successivement poussé le progrès jusqu'aux codes modernes.

C'est donc à l'histoire qu'il faut demander les origines du droit, les influences qu'il a subies, les causes de ses modifications. — Tout se tient, tout s'enchaîne.

Le vieux droit aristocratique et théocratique ne tarde pas à sentir l'action, à éprouver le contre-coup des idées philosophiques de la Grèce : les édits du préteur opposent bientôt l'équité au droit strict. César assure le triomphe de la démocratie sur les débris de la cité exclusive des Catons ; le stoïcisme et la force des choses modifient parallèlement les doctrines des jurisconsultes. Déjà Cicéron, rappelant les principes sublimes qu'avait professés Platon et que Sophocle développait sur la scène par la bouche d'Antigone, Cicéron, dans ses plus beaux traités, proclame bien haut la supériorité de la raison et de la conscience sur les formules des Douze Tables. Ses successeurs, emportés à leur insu par le grand courant du christianisme, reconstruisent pièce à pièce un nouveau monument sur les bases antiques, en attendant que le christianisme, victorieux avec Constantin, sape les vieilles bases elles-mêmes, et élève péniblement aux lois, pendant

toute la durée de l'âge intermédiaire, le monument régulier que nous admirons aujourd'hui, monument définitif où le héros des temps modernes a gravé son nom immortel.

Je l'ai dit et je le répète, il n'y a pas d'étude intelligente du droit, indépendamment d'une étude sérieuse de l'histoire générale.

Faut-il s'arrêter à démontrer que la médecine et les sciences physiques et naturelles ne peuvent pas plus être séparées que le droit de l'histoire?

Nous ne sommes plus au temps, Messieurs, où la robe et le jargon pédantesque de l'école suffisaient ou à peu près pour faire un médecin. L'empirisme a cédé la place à la science, l'observation a chassé la routine; l'art médical a ses principes, ses théories, sa méthode; il se fonde sur une connaissance détaillée des organes et de leurs fonctions; l'anatomie et la physiologie comparées lui servent de prémisses, les affinités que révèle la chimie lui sont un moyen; la physique lui prête ses agents; enfin, dans sa vaste compréhension, il touche à toutes les sciences qui ont pour objet la nature matérielle et les forces qui la régissent.

Je m'arrête, — on ne démontre pas l'évidence. — Platon avait écrit sur le frontispice de son école : « Nul n'entre ici, s'il ne sait la géométrie. » Je voudrais voir écrit au frontispice de nos écoles de droit et de médecine : « Nul n'entre ici qu'en passant par le sanctuaire de la philosophie. »

Je ne confonds pas les spéculations abstraites des philosophes sur les principes du droit naturel ou sur l'essence de la matière, avec l'art d'interpréter, de commenter et d'appliquer les principes

de la jurisprudence ou les principes de l'art de guérir. Je ne demande pas à l'étudiant en droit ou en médecine d'aller s'égarer sur les sommets nébuleux de la métaphysique ; ils n'ont ni l'un ni l'autre le temps de rêver avec Platon sous les ombrages de l'Académie, ni d'argumenter avec Aristote, au milieu des cris de l'école, sur les catégories et les universaux : je n'exige d'eux ni la science philosophique de Cicéron, qui fut le prince des avocats, ni celle de Descartes, qui fut une des lumières de la médecine; mais je ne crains pas de trouver ici des contradicteurs en avançant que les premières notions de psychologie et de morale sont comme une introduction indispensable à l'étude du droit, qu'un avocat ne doit pas considérer comme superflues les bonnes habitudes que donne à l'esprit l'exercice de la logique, ni comme inutiles certains aperçus généraux touchant les grands systèmes qui ont eu sur les progrès de la pensée, dans tous les genres, une influence réelle.

Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, la Faculté de médecine tout entière, en demandant qu'on exigeât des étudiants, à l'avenir, le double diplôme, a proclamé assez haut la nécessité qu'il y a pour eux à ne pas négliger les études littéraires.

Cette manifestation solennelle me dispense de vous dire que les rapports qui unissent le corps et l'âme, la vie des sens et la vie de l'esprit, font de la psychologie et de la physiologie deux sœurs inséparables ; que l'influence des passions et des habitudes sur le tempérament et l'état général de la santé ne permet pas que le médecin dédaigne de se perfectionner dans l'art délicat du moraliste,

et que d'ailleurs cette sûreté de déduction que donne la connaissance pratique des règles du raisonnement n'est pas moins indispensable au médecin prescrivant des ordonnances qu'au jurisconsulte prononçant des arrêts. Quant aux systèmes philosophiques, je voudrais que le médecin en eût une idée assez nette pour reconnaître la vanité du matérialisme, et pour embrasser ces doctrines consolantes qui lui permettraient de verser sur les âmes le baume des espérances futures, quand son art devient impuissant à renouer les liens qui les unissent au corps, et qui, dans tous les cas, le rendraient capable d'alléger au moins les douleurs morales, seul obstacle souvent à la guérison de souffrances physiques !

Jeunes étudiants, pénétrés de la vérité de ces observations, vous devriez trouver par vous-mêmes le moyen de donner à vos études spéciales le complément indispensable dont je viens de parler, alors même que vous seriez réduits pour cela aux seules ressources qu'on trouve toujours dans une volonté énergique mise au service d'un désir ardent de bien faire. Comment donc pourriez-vous excuser, même à vos propres yeux, une négligence coupable à cet égard, en présence des secours de toute sorte qui vous sont offerts? L'Etat vous ouvre ses riches collections de livres ; il établit au centre de nos académies des facultés de lettres et de sciences, dont les cours variés répondent surabondamment à tous les besoins scientifiques.

Objecterez-vous le manque de temps? Hélas ! mes amis, ce n'est pas le temps qui nous manque, c'est nous qui manquons au temps, suivant la

remarque ingénieuse de Sénèque. On nous en vole une partie, dit le même philosophe, mais nous nous en laissons dérober la plus large part, et nous gaspillons ce qui reste.

Jeunes étudiants, passez dans nos bibliothèques le temps que vous vous laissez prendre sans y résister; consacrez à suivre les cours de lettres ou de sciences, dans nos facultés, le temps que vous perdez vous-mêmes, et vos familles, vos professeurs et moi, nous ne vous demanderons rien de plus! L'expérience de tous les jours, bien mieux que tous les discours, démontre qu'au temps où nous vivons, on estime et on classe les hommes en raison de leur valeur personnelle. Ce n'est pas assez d'obtenir les grades qui consacrent un cours d'études, il faut les justifier dans le monde par un talent réel et fécond. Il n'y a que les esprits médiocres qui se renferment, pour n'en pas sortir, dans les limites d'un programme. Or, Messieurs, aujourd'hui plus que jamais, les esprits médiocres restent confondus dans la foule au dernier rang.

Je plaçais sur une même ligne, en commençant cette allocution, l'aristocratie de l'intelligence et celle d'un nom glorieusement transmis, et je disais avec assurance que l'une et l'autre obligent.

Généralisons cette maxime.

Les grandes choses qui s'accomplissent sous nos yeux, l'Europe attentive à l'impulsion que la France donne au monde, les destinées que prépare à notre patrie le génie auguste qui porte si haut sa gloire et si loin son influence, tout cela, jeunes hommes du XIX[e] siècle, parle éloquemment à l'esprit et au cœur, mais aussi tout cela oblige. Sachez donc vous montrer dignes de la condition

qui vous est faite, en égalant vos mérites à votre fortune, vos efforts constants aux progrès de la civilisation.

Ayez bon courage! Je vous parle ici comme un père à ses enfants : c'est le droit de mon âge, c'est le devoir de ma charge, c'est surtout le besoin de mon cœur. Ayez bon courage! La voie est largement ouverte, les difficultés sont partout aplanies par la vigilante sollicitude d'un ministre qui consacre ses laborieuses veilles à abréger les vôtres.

Ceux-là seuls restent en arrière qui ne veulent pas marcher devant eux. On ne demande qu'à récompenser votre ardeur; la bienveillante justice du chef de l'Etat s'étend à tout et à tous; il n'y a point pour elle de mérite obscur. Les faits, Messieurs, dispensent de paroles : dans un instant, j'aurai le bonheur de poser sur la poitrine d'un modeste et bon prêtre cette croix des braves que l'on gagne en dévouant sa vie au milieu des batailles, mais que l'on peut aussi conquérir en consacrant sa vie au service de la société, dans toutes les fonctions où elle a besoin d'hommes honnêtes, capables et dévoués.

Jeunes étudiants, inspirez-vous d'une noble ambition, faites sérieusement des études sérieuses, aspirez toujours à réaliser dans vos âmes comme dans vos œuvres le beau, le vrai et le bien. Soyez l'honneur de nos écoles, et vous serez aussi l'orgueil de vos familles, la lumière de votre siècle, la force et la gloire de la France!!

RAPPORT de M. Grellaud *sur les travaux de la Faculté de droit* (1859-1860).

Messieurs,

Appelé depuis un mois à peine à l'honneur du décanat par la bienveillance de M. le ministre de l'instruction publique, suscitée par celle du chef de notre Académie, je me trouve placé en présence d'une obligation que je ne peux qu'imparfaitement remplir, si j'en comprends bien le sens et le but.

Constater des faits, dresser des statistiques, c'est chose facile, mais en deçà de l'utilité réelle de l'œuvre commandée sous le nom de *Rapport annuel;* la limite doit être reportée plus loin, et, pour vrai dire, il faudrait que les faits fussent expliqués et que les chiffres eussent leur signification et leur enseignement.

Je regrette qu'il ne m'ait pas été donné de suivre les évolutions de la Faculté de droit pendant *toute* l'année académique qui expire; je suis condamné dès lors à être très-sommaire, en suivant d'ailleurs l'ordre habituel.

Dans l'année scolaire 1859 et 1860, il a été pris 641 inscriptions.

EXAMENS ET THÈSES.

Il a été subi 262 examens ou thèses, savoir :

Examen de capacité,	3
1er de baccalauréat,	59
2e de baccalauréat,	43
A reporter. . .	105

Report. . .	105
1er de licence,	43
2e de licence,	52
1er de doctorat,	5
2e de doctorat,	5
Thèses de licence,	48
Thèses de doctorat,	4
Total pareil,	262

Sur ces 262 examens, il y a eu 46 éloges et 27 ajournements, ainsi répartis :

ÉLOGES.

Examen de capacité,	1	sur	3
1er de baccalauréat,	12	sur	59
2e de baccalauréat,	8	sur	43
1er de licence,	6	sur	43
2e de licence,	7	sur	52
1er de doctorat,	0	sur	5
2e de doctorat,	2	sur	5
Thèses de licence,	6	sur	48
Thèses de doctorat,	4	sur	4
Totaux pareils,	46	sur	262

AJOURNEMENTS.

Examen de capacité,	0	sur	3
1er de baccalauréat,	4	sur	59
2e de baccalauréat,	8	sur	43
1er de licence,	3	sur	43
2e de licence,	7	sur	52
1er de doctorat,	0	sur	5
2e de doctorat,	1	sur	5
Thèses de licence,	4	sur	48
Thèses de doctorat,	0	sur	4
Totaux pareils,	27	sur	262

Sur les 44 licenciés reçus pendant le courant de l'année, cinq ont soutenu tous leurs examens à toutes boules blanches et avec éloges ; ce sont MM. Ducoux, Stanislas Faure, Laboissière, Saulnier et Thézard.

M. de la Selle (Edouard) a eu toutes boules blanches, moins deux.

Les thèses de licence de MM. Laboissière, Saulnier et Thézard, et les thèses de doctorat de MM. Duperron et Chambourdon, ont mérité les honneurs du dépôt à la bibliothèque de la Faculté.

Cette année mérite d'être signalée, comme les précédentes, en ce qui concerne l'excellente direction des cours et les résultats de l'enseignement. Le zèle, le dévoûment des professeurs ne connaissent pas d'interruption ni de ralentissement. Les élèves, en notable majorité, par une assiduité et une exactitude qu'explique et soutient l'avidité de s'abreuver aux bonnes sources et de se pénétrer des saines doctrines juridiques, ont bien porté le drapeau de l'école, qui s'efforce de conserver avec un soin jaloux la bonne réputation que ses disciples d'autrefois lui ont faite par leur aptitude éprouvée dans les fonctions publiques ou dans les carrières libérales. Vous en jugerez vous-mêmes, Messieurs, en entendant le compte rendu des concours en 1860 au sein de la Faculté.

Les conférences données et dirigées par quelques professeurs pour la préparation aux épreuves du *doctorat*, et surtout l'enseignement général du droit, qui se pratique à Poitiers dans des conditions si heureuses et si profitables, ont empêché peut-être que le moyen *spécial* d'instruction mis à la

disposition de chaque élève par l'Université, sous le titre de conférence *entre étudiants*, ne s'organisât jusqu'à présent. Il ne faut pas désespérer.

Dès le mois de mars, la chaire de droit administratif a subi un intérim qui a été rempli par l'un des agrégés de notre Faculté, M. Ducrocq, sur la désignation de M. le Recteur. M. Ducrocq faisait déjà le cours de législation criminelle, à la décharge du professeur titulaire du cours de procédure civile, qui a consenti à cette distraction pour compléter, autant que possible, son enseignement de la procédure. M. Ducrocq a très-bien meué de front les graves occupations qu'il assumait, et a su bientôt faire apprécier les services qu'il rendait à la Faculté ; il se créait, sans l'avoir pu pressentir, des titres sérieux à la bienveillance non moins qu'à la haute justice du ministre si éminent qui préside aux destinées de l'instruction publique en France. Aussi, à la première occasion, M. Ducrocq a-t-il reçu la récompense des travaux accomplis avec un talent et une distinction incontestables. (Par décision récente, il vient d'être *chargé provisoirement* du cours de droit administratif.)

Cette dernière circonstance m'amène à vous entretenir, Messieurs, d'un événement qui a été l'objet d'uu deuil universel.

M. Foucart, notre doyen, est mort au mois d'août dernier. Si nous n'avions pas eu l'instinct de comprendre l'immensité de la perte que nous faisions, une plume amie, celle d'un magistrat placé au sommet de l'ordre judiciaire, la gloire de ce pays, nous l'aurait révélée aussitôt : j'ai nommé M. Nicias Gaillard, qui n'a pas tardé à déposer l'expression de son chagrin personnel en termes si

émouvants dans *les revues et les journaux.* Il nous a dit les causes de cette fin prématurée et inattendue dans quelques mots si pénétrants, si accablants, que la douleur publique ne pouvait en chercher d'autres. *Il y a des douleurs qui tuent : M. Foucart est mort de la mort de sa fille.*

Nous, ses collègues, ses bons amis, nous pleurons un chef, un guide sûr, qui a rendu sa belle âme à Dieu loin de nous qu'il espérait retrouver bientôt, loin de cette famille d'étudiants que, présent ou absent, il ne cessait de couvrir de son patronage, de son affection la plus anxieuse et la plus vraie. Il n'aurait pas redouté les approches de la mort, puisqu'il avait passé sa vie à s'y préparer ; mais il se souvenait de Poitiers et y tendait de toute l'ardeur de ses désirs et de ses sympathies, sans aucun pressentiment de l'atteinte qui nous l'a enlevé. Je ne sais à qui il a été donné d'adoucir sa transition dans la patrie céleste et de recueillir le dernier soupir et l'expression du dernier regard du mourant. Nous aurions voulu tous l'entourer à son lit de mort ; mais la Providence ne nous avait pas mis dans la confidence de son terrible décret, et aucun de nous ne s'est trouvé à portée de lui serrer la main, de lui donner le baiser de consolation à son heure suprême ; nous avons été ainsi réduits à lui faire dans nos cœurs de dignes funérailles.

Tout n'est pas mort pourtant.

Maîtres et disciples, croyons à la *perpétuité* de son souvenir, puisque le nom de Foucart répond aux noms de conscience, de savoir, de foi, de vertu chrétienne, qui ne pourront jamais s'effacer de notre langue.

RAPPORT sur les études et sur les résultats des examens, par M. CHENOU, *doyen de la Faculté des sciences.*

MESSIEURS,

Chaque année ramène pour nous l'obligation de vous entretenir de l'*enseignement* et des *examens*, pendant l'exercice écoulé. C'est une sorte de manifeste scientifique que nous présentons au Conseil, aux familles, aux étudiants et au public curieux de connaître les travaux de la pensée, de l'activité libre, et les découvertes dont les arts et l'industrie ne manqueront pas de profiter tôt ou tard. Ce sujet, toujours le même, semble restreint ; et pourtant il n'a d'autres limites que les efforts de l'esprit humain cherchant la vérité. Ainsi, bien que nos programmes soient déterminés, chacun de nous, dans son cours, dans les conférences, a l'occasion et le soin d'indiquer les conquêtes théoriques ou pratiques qui se rattachent à telle ou telle branche de la science, tout en exposant les principes invariables sur lesquels elles reposent : *In tenui labor, at tenuis non gloria......* point certes pour le rapporteur, dont la faiblesse peut disparaître devant la grandeur du sujet. Ne sommes-nous pas d'ailleurs toujours soutenus par le vif et constant intérêt qui s'attache à la jeunesse studieuse, aux maîtres, ses meilleurs amis, aux travaux si variés qui ont, en France, leurs dignes représentants ; aux familles elles-mêmes, dont le cœur ne change pas, et qui aiment à entendre parler de leurs enfants, surtout

quand il s'agit de récompenser le travail qui nous honore tous ?

Eh bien donc, Messieurs, nous commencerons par l'enseignement. Je serai bref, sans craindre de devenir obscur ; ce sera un titre de plus à votre indulgence.

ENSEIGNEMENT.

Nos amphithéâtres sont habituellement très-fréquentés pendant le semestre d'hiver ; mais le printemps, l'été, si favorables à la production des biens de la terre (quand ils ne manquent point aux convenances annuelles), sont moins favorables aux récoltes de l'esprit. On s'échappe, on se dérobe ; la passion des champs et de la navigation l'emporte sur celle de l'étude. Il faudra donc sans cesse vous gronder, jeunes auditeurs *obligés* de nos cours, qui s'y inscrivent quelquefois pour ne point les suivre? On dit que les heures du soir, par un bon feu et un brillant éclairage, plaisent mieux que ces rares instants où le soleil luit et invite aux mouvements du corps plutôt qu'aux méditations intellectuelles, soit ; mais le devoir, jeunes gens, n'admet aucune influence de saison ou de température : il est absolu dans son principe comme dans ses actes.

Cours de mathématiques pures et appliquées.

Entrez, si vous en avez le courage (et ce courage est nécessaire aux candidats à la licence), entrez au cours de mathématiques pures et appliquées. Vous y constaterez que le professeur parcourt le cercle des questions imposées par l'in-

struction sur la répartition de l'enseignement des facultés des sciences de l'Empire.

Une première année comprend le *calcul différentiel et intégral*, c'est-à-dire l'analyse avec des applications à la géométrie supérieure et à la mécanique. La 2e année est surtout consacrée à la mécanique et à l'astronomie. Nous en avons tant de fois fait ressortir les nombreuses et admirables déductions, que nous n'osons plus insister sur ce point.

Messieurs, on cultive les sciences pour elles-mêmes, comme l'une des plus éclatantes expressions de l'intelligence : à elles seules appartiennent les secrets et les forces de la nature ; c'est l'amour *idéal* des sciences ; on est leur ami intéressé, quand on les applique, quand on en connaît le prix.

Les mathématiques, répétons-le, en sont l'unique base, *les racines génératrices*.... On peut dire aujourd'hui, sans exagération, que l'accroissement de la fortune publique, que le bien-être chez les peuples civilisés sont en rapport avec les progrès scientifiques. J'ajoute que nous ne sommes plus au temps où il fallait prouver que les conceptions mathématiques n'excluent pas les conditions religieuses et morales qui assurent le bonheur des individus et les espérances de la vie future. L'exemple de nos plus illustres maîtres est là pour en fournir la preuve.

Cours de physique.

Le professeur a traité, comme à l'ordinaire, dans le 1er semestre, de la *physique générale* et

de la *chaleur*. Il a donné plus de développement cette année à l'explication des *machines à vapeur* qui secondent d'une manière si utile l'industrie publique et privée.

Dans le semestre d'été, il a exposé les phénomènes du *magnétisme* et de *l'électricité*, dont il a signalé avec détail les principales applications. Depuis Ampère, tout est électricité : *boussole, paratonnerres, télégraphie et horlogerie électriques, électro-physiologie, lumière électrique*, etc. La lampe de Dubosq a fourni l'occasion de s'occuper des principaux phénomènes d'optique. Enfin, le professeur a terminé son cours par la reproduction des expériences de Becquerel, de Delarive, de Grosse, de Gassiot, etc., et à l'aide de l'ingénieux appareil de Ruhmkoff sur la lumière électrique, dans le vide et dans les tubes de Geissler.

Que pourrais-je vous apprendre sur ces grandes découvertes où la France a la plus forte part de gloire? Les merveilles de la réalité l'emportent désormais sur les merveilles de l'imagination. Le simple exposé des progrès scientifiques modernes semble un traité de l'impossible; et cependant on marche, on marche toujours... sans rencontrer d'autre barrière que celle que Dieu impose à sa créature.

Cours de chimie.

Dans cette première année, le professeur a traité *in extenso* de la *chimie minérale*. Passant successivement en revue les corps *non métalliques*, les *métaux*, leurs combinaisons les plus impor-

tantes, il s'est attaché d'une manière toute spéciale aux applications.

L'analyse chimique, la *métallurgie*, la recherche des substances *toxiques* ont été l'objet d'un examen approfondi.

Quelques leçons ont été consacrées à une sorte de révision générale, où notre collègue s'est appliqué à définir les *formules* chimiques, le sens et la valeur qu'on doit leur attribuer.

Comparant entre eux les systèmes de *notation* en usage, il a cherché à faire ressortir les avantages de chacun d'eux, en faisant la part des imperfections qu'ils présentent.

Cours d'histoire naturelle.

Pendant le semestre d'hiver, M. Hollard a examiné les cinq classes des animaux vertébrés, en s'arrêtant à chacune d'elles, selon leur importance. Il a fait ressortir les caractères généraux d'*organisation* qui les distinguent, et qui déterminent leur place dans la série. Puis est venue l'exposition de la suite des *ordres* et des *familles*, en s'occupant des groupes les plus dignes de fixer l'attention, soit par les rapports des *formes* et des *organes* avec les circonstances du monde extérieur, soit en ayant égard à leurs *habitudes* et aux services qu'ils nous rendent.

Durant le semestre d'été : Etude des *végétaux*.

Quelques considérations générales sur les *caractères* et une appréciation raisonnée des principales *classifications* ont précédé l'histoire des *familles naturelles*, qui a été exposée au double point de vue de la science et de leurs affinités avec la médecine et les divers besoins de l'humanité.

Conférences facultatives.

L'an dernier, nous faisions connaître aux étudiants et à leurs familles le décret impérial qui réduit considérablement le prix des conférences facultatives. Plusieurs candidats à la licence ont profité de cet avantage; ils ont suivi les opérations du laboratoire de chimie, où l'on s'est occupé surtout d'analyses, de mélanges divers, afin de leur faire comprendre l'utilité des méthodes et les principales difficultés des préparations. Ces mêmes étudiants avaient aussi une conférence particulière (Instruction du 2 avril 1859) faite par le professeur de physique, et des secours du professeur de mathématiques.

Travaux personnels des professeurs.

Mentionnons surtout un mémoire lu à l'Académie des sciences, de notre collègue, M. Hollard, sur le *squelette des poissons plectognathes*, en vue de la classification.

Ce travail, accompagné de dessins, confirme la légitimité du groupe considérable établi par G. Cuvier, et en détermine les rapports ainsi que la subdivision.

De plus (non communiqués) : 1° un mémoire sur le système nerveux cérébro-spinal des poissons, travail d'anatomie comparée, destiné à un concours;

2° Une révision de la classification générale des poissons;

3° De nouvelles études sur la théorie du squelette vertébré;

4° Un travail de zoologie générale, pour la détermination des rapports qui régissent la coordination des animaux.

Revue des sociétés savantes.

La *Revue des sociétés savantes*, placée sous le patronage éclairé du magistrat-Ministre qui gouverne l'instruction publique, n'a pas été oubliée. Les membres de la Faculté des sciences de Poitiers ont envoyé soit des articles spéciaux, soit des comptes rendus d'une série de publications faites dans le ressort de cette académie.

Essais d'acclimatation et de pisciculture fluviale.

Signalons encore, comme chaque année, les essais d'acclimatation et de pisciculture fluviale, qui réussissent à merveille dans nos bassins et locaux artificiels, mais qui demeurent stériles pour le bien de ces contrées, tant que le projet d'établissement d'un jardin botanique et d'arboriculture ne sera point mis à exécution. Cette fois, l'utile doit l'emporter sur l'agréable. Poitiers, la Vienne et les départements voisins pourraient profiter des produits maintenant si répandus que donne généreusement la Société impériale d'*acclimatation*, soutenue par une auguste volonté que l'on rencontre partout où il s'agit de répandre quelques bienfaits nouveaux.

Qui peut douter que l'acclimatation des espèces végétales et animales ne soit appelée à rendre les plus grands services au commerce, à l'art médical et à l'agriculture?

Tâchons donc, pour notre faible part, de contribuer au développement de cette grande création.

Examens.

1° *Licence.*

A la session d'avril, autorisée par M. le ministre, *deux* des trois candidats annoncés ont subi leurs épreuves : l'un, sans succès pour les sciences physiques ; l'autre, M. Texier, d'Angoulême, avec distinction, pour les sciences mathématiques. Ce dernier candidat, par modestie sans doute, a demandé à subir l'épreuve orale en deux parties. C'est le 17 juillet (seconde session) seulement que le jury a déclaré M. Texier digne du grade de licencié ès sciences mathématiques.

Indépendamment du rapport favorable qu'il a si bien mérité, il peut être utile, dans l'intérêt du service universitaire et comme encouragement aux jeunes travailleurs, de signaler publiquement à l'attention de M. le Recteur ce candidat comme capable de donner un bon enseignement de mathématiques.

2° *Baccalauréat.*

Des modifications profondes, prises en faveur des aspirants et de leurs familles, ont été prescrites par la bienveillante sollicitude du grand maître de l'université actuelle.

Messieurs, cette fièvre endémique qui doit atteindre tous nos enfants présente trois caractères distincts : le *baccalauréat complet*, soumis aux prescriptions connues ; le baccalauréat *restreint*, pour les aspirants au grade de docteur en méde-

cine : l'expérience en a déjà constaté les heureux résultats ; enfin le baccalauréat *scindé* en deux parties, à deux époques différentes.

Nous ne goûtons encore sur ce dernier mode d'épreuves que les douceurs de l'espérance. Mais ne vous y trompez point, messieurs les candidats ; il n'a point été imaginé pour hâter, par conséquent pour amoindrir vos études ; il doit au contraire servir à fortifier les travaux de la section scientifique dans l'enseignement secondaire et assurer aux élèves une préparation plus solide et plus fructueuse pour les écoles militaires. On vous l'a dit souvent, quelles que soient les diverses formes de ces épreuves que vous redoutez, elles ne doivent être que la constatation d'études lentement accomplies avec un travail soutenu. Ne comptez point sur la part de l'imprévu, qui n'est point ici la part du lion.

Donc, courage, jeunes aspirants : *Vivere militare est...* A tout âge la maxime convient. Efforts pour la vertu, efforts pour le savoir. Enfants, dépassez-nous. La meilleure récompense d'un père est d'avoir des fils qui vont au delà des bons exemples qu'il leur donne. — Loin de faire douter de la force des études actuelles, que vos pièces écrites, soit pour les lettres, soit pour les sciences, n'en fournissent pas un trop faible spécimen.

J'entendais répéter, à l'Institut, que le trésor des lettres est la juste *mesure* de toute grandeur morale. Pourquoi la lecture de quelques pages, choisies parmi vos œuvres variées, ne viendrait-elle pas charmer, dans ces solennités universitaires, un auditoire qui vous aime, et donner ainsi *la*

mesure de vos connaissances acquises? Elles plairaient mieux peut-être que le rapport monotone et sévère du doyen qui vous parle. Aussi, je me hâte de le terminer par un tableau statistique où nous avons dû enregistrer encore un nombre trop grand de vaincus, bien que nous soyons quelque peu soupçonnés, par les exigeants sans doute, de vouloir faire de vous tous des vainqueurs.

ANNÉE SCOLAIRE 1859-1860.

Baccalauréat ès sciences complet.

Session de novembre 1859. — Candidats examinés, 101; ajournés, 57; admis, 44.

Session d'avril 1860. — Candidats examinés, 81; ajournés, 48; admis, 33.

Session d'août 1860. — Candidats examinés, 181; ajournés, 104; admis, 77.

45 candidats, pourvus du diplôme de bachelier ès lettres, se sont présentés aux épreuves du baccalauréat ès sciences. Nous les félicitons d'avoir donné ce bon exemple à leurs futurs confrères.

Mentions.

1° La mention *assez bien* a été accordée à vingt candidats;

2° La mention *bien*, à huit, savoir: MM. Allotte de la Fuye (Georges-Augustin), de Belleville (Seine); Bourdeau (Stanislas-Hyacinthe), de Niort (Deux-Sèvres); Chaperon (Marie-Bertrand Georges), de Libourne (Gironde); Choyau (Prosper-Constant-Honoré), de Luçon (Vendée); Dupré-

Carra (Léon), de Fontenay-le-Comte (Vendée); Gorceix (Claude-Henri), de Saint-Denis-des-Murs (Haute-Vienne); Petit (Martial-Eugène Henri), de Tournon (Ardèche); Reclus (Elie-Armand-Ebenezer), d'Orthez (Basses-Pyrénées);

3° La mention *très-bien*, à deux candidats: MM. Arvengas (François-Gabriel), de Périgueux (Dordogne); Treuille (Adrien), de Châtellerault (Vienne).

La mention *parfaitement bien* est absente, sans doute parce que rien n'est parfait ici-bas.

Baccalauréat ès sciences restreint.

Session de novembre 1859. — Candidats examinés, 11; ajournés, 4; admis, 7.

Session d'avril 1860. — Candidats examinés, 11; ajournés, 6; admis, 5.

Session d'août 1860. — Candidats examinés, 9; ajournés, 5; admis, 4.

Mentions.

1° La mention *assez bien* a été accordée à sept candidats;

2° La mention *bien*, à M. Escorne (Antoine), de St-Yrieix (Haute-Vienne).

Baccalauréat ès sciences scindé.

1re ET 2e PARTIE.

Première partie. — Session d'avril 1860. — Candidats examinés, 51; ajournés, 22; admis, 29.

Première partie. — Session d'août 1860. —

Candidats examinés, 75 ; ajournés, 29 ; admis, 46.

Deuxième partie. — Session d'août 1860. — Candidats examinés, 20; ajournés, 12 ; admis, 8. *Deux* candidats seulement ont obtenu la mention *assez bien*.

Le nombre des candidats examinés pendant l'année qui vient de s'écouler s'est donc élevé à 540; c'est, sur l'année dernière, une augmentation de 226, venue principalement des baccalauréats restreint et scindé.

Ces 540 candidatures ont amené 253 admissions ; ce n'est pas la moitié du nombre des aspirants.

***RAPPORT** sur les travaux de la Faculté des lettres de Poitiers pendant l'année scolaire* **1859-1860**, *par* M. Derome, *doyen.*

Messieurs,

Quand des hommes passent plusieurs années réunis dans une même enceinte pour y distribuer les fruits de l'enseignement, il se forme entre eux, par le voisinage, par la communauté du but, par l'analogie des travaux, une étroite confraternité, un véritable lien de famille. Les hautes écoles de Poitiers sont sœurs, comme les études qu'elles cultivent ; et si l'une d'elles est frappée dans un de ses membres, les autres ressentent la perte qu'elle a faite, et partagent son deuil. Ainsi, l'an dernier, au nom de mes collègues de la Fa-

culté des lettres, je déplorais la fin prématurée d'un professeur de droit, moissonné dans sa jeunesse, non toutefois sans avoir donné bien plus que des espérances. Cette année, la Faculté de droit a perdu son doyen, dans un âge voisin de la vieillesse, mais plein de vigueur, et dont les travaux et les leçons auraient servi longtemps encore les intérêts de la science et des études, si sa vie ne s'était brisée contre une de ces douleurs auxquelles ne résiste guère le cœur d'un père. Nous ne voulons pas renouveler, en les affaiblissant, les justes hommages rendus à sa mémoire. Nous n'osons pas même nous plaindre du coup qui nous l'a ravi : qu'aurait-il fait ici-bas, si cruellement séparé de sa fille? Il est allé là où les âmes se retrouvent, là où l'attendaient la fin de ses épreuves, la récompense de ses vertus et cette radieuse illumination de l'intelligence qui ne s'obscurcit jamais. Mais la Faculté des lettres, depuis quinze ans qu'elle est née, avait déjà vu l'ange de la mort frapper trois fois à la porte de la faculté de droit; chaque fois jusqu'ici nous nous sommes associés à la douleur de nos confrères : aujourd'hui, quand nous perdons avec eux dans M. Foucart le meilleur des collègues, pourquoi ne payerions-nous pas, nous aussi, à sa mémoire chérie et vénérée, le tribut, non pas d'un éloge qui est dans tous les cœurs, mais de nos pieux et fraternels regrets ?

L'intérieur de notre propre Faculté ne réveille pas en nous de ces lugubres souvenirs ; il n'a pas été troublé par de déchirantes séparations. Cependant, au début de cette année, un arrêté ministériel nous avait profondément attristés. Au

moment où nous espérions que M. Huguenin, chargé du cours de littérature ancienne, allait nous être attaché par un lien plus étroit et plus solide, nous apprenons tout à coup qu'il nous est enlevé, et que la Faculté de Grenoble s'enrichit de notre perte. M. Albert lui succédait. Il avait fait ses preuves, à Paris, dans une chaire de rhétorique; nous possédions, nous avions lu ses thèses de doctorat, et nous en connaissions tout le mérite, bien avant que les suffrages de l'Institut eussent décerné à l'une d'elles une récompense éclatante. Nous savions que M. Albert nous apportait le concours d'un rare talent, d'un savoir plus rare encore dans un homme aussi jeune. Une brillante leçon d'ouverture fit bientôt passer notre conviction dans l'esprit des auditeurs. Ainsi rien à craindre pour les intérêts du public. Mais qu'on nous pardonne de songer aussi un peu aux nôtres. M. Huguenin était d'un commerce à la fois si sûr et si facile, d'une humeur si conciliante! Il se prêtait si bien à tous les échanges de bons offices! Il était si doux de s'épancher avec lui! Trouverions-nous la même sympathie dans son successeur? Voilà ce que nous nous demandions, et non pas sans inquiétude, alors que nous ne connaissions de M. Albert que son beau travail, où se révèle cependant un noble caractère. M. Albert est venu, et bientôt nos inquiétudes se sont dissipées. Aussi, quand plus tard M. le ministre de l'instruction publique a nommé notre nouveau collègue professeur titulaire de la chaire qui ne lui avait été confiée d'abord qu'à titre provisoire, nous n'avons pas seulement applaudi à un acte de justice : nous nous sommes réjouis

d'une mesure qui nous assurait pour longtemps l'assistance d'un aimable collaborateur.

Son Excellence ne s'en est point tenue là : le titre définitif accordé à M. Albert, quelque mérité qu'il fût, nous aurait laissé un vif regret, si cette nomination eût été la seule. La Faculté, le conseil académique lui-même avaient exprimé le vœu qu'il fût mis un terme au long noviciat de M. Beaussire. M. Beaussire n'était-il pas assez connu, et son enseignement assez goûté du public poitevin? Le ministre a daigné se rendre à nos désirs, et faire justice complète. Les nominations de MM. Albert et Beaussire sont venues ensemble répandre la joie parmi nous ; et pour que cette joie ne fût pas troublée, nous avons appris en même temps que M. Huguenin venait d'obtenir à Grenoble ce que nous avions souhaité pour lui à Poitiers. Sans doute, en faisant ces trois nominations, le ministre n'a cédé qu'à son amour de la justice ; mais nous les avons accueillies avec une aussi vive reconnaissance que si c'eût été une pure faveur, et pour chacun de nous une faveur personnelle.

Maintenant, Messieurs, je dois vous dire comment la Faculté, complétement reconstituée, s'est efforcée de mériter l'intérêt de l'autorité supérieure, et d'abord quel a été l'enseignement donné, dans les cinq chaires dont elle se compose, par des professeurs qui aujourd'hui sont tous titulaires.

M. Bertereau, professeur de philosophie, avait pris la psychologie pour sujet de son cours. Il a successivement étudié en elles-mêmes et dans leurs rapports les principales facultés de l'âme,

la sensibilité, l'intelligence et la volonté. Il en a déterminé les conditions et les lois essentielles, et a montré qu'elles constituent, par leur développement, un mode supérieur d'existence que ne saurait expliquer la matière seule. Enfin il a signalé les relations de la psychologie avec les autres sciences, et particulièrement avec la morale, dont il s'occupera cette année.

Le professeur d'histoire, en déroulant les annales de la ville d'Athènes, s'est attaché à la représenter comme un centre d'action politique, un théâtre de guerres, de négociations et de luttes intérieures, mais surtout comme la grande école de la poésie, de l'éloquence, de la philosophie, de l'histoire et des arts. Dans un parallèle entre la Grèce ancienne et l'Italie moderne, il a fait ressortir les ressemblances que présentent les deux péninsules dans leur histoire comme dans leur configuration géographique. De part et d'autre, absence d'unité nationale, impuissance d'y suppléer par l'établissement d'un système fédératif, antipathies municipales, appel à l'intervention de l'étranger, l'intérêt de la patrie commune souvent sacrifié au patriotisme de la cité, et l'amour de la cité à l'esprit de parti, des luttes fréquentes entre l'aristocratie et la démocratie, la soif de l'indépendance et l'ignorance des conditions de la vraie liberté, le courage trop souvent déshonoré par la perfidie et la cruauté, la trahison passée dans les mœurs et presque érigée en doctrine; et, parmi toutes ces misères, un vif sentiment du beau intellectuel, un goût naturel, une véritable passion pour les nobles jouissances de l'imagination. Mais la Grèce, plus heureuse

que l'Italie, a sur elle cet immense avantage que, maîtresse d'elle-même, elle a grandi sur une terre vierge de la domination étrangère.

M. Albert, professeur de littérature ancienne, a indiqué, dans un discours d'ouverture, les principaux caractères du génie du peuple grec, tel qu'il s'est manifesté dans la religion, dans les arts, dans la littérature, dans l'histoire. Il a marqué l'ordre de succession des genres et la méthode qu'il conviendrait de suivre dans l'étude de la littérature grecque. — Passant ensuite aux origines de cette littérature, il a recueilli et discuté les témoignages concernant l'âge orphique. — De cette période mythique, il est arrivé aux siècles héroïques, à Homère. — Après avoir démontré l'existence et la personnalité d'Homère, il est entré dans l'étude de l'Iliade. Il a fait voir l'unité du poëme; il en a étudié l'action; il a analysé les éléments dont il se compose. — L'Iliade étant la peinture la plus fidèle qui nous soit parvenue de l'âge héroïque, il a examiné, d'après Homère, la religion, les mœurs, les coutumes de cet âge, ses croyances, ses traditions générales ou locales. Il s'est attaché en outre à reconstituer la véritable physionomie des principaux personnages du poëme, à expliquer les caractères, les mœurs, les passions, à distinguer ce que chacun de ces personnages divins ou humains offre à la fois de général et de particulier, comment s'est formée la tradition des types homériques, comment, dans les siècles suivants et jusque dans les siècles modernes, ces types se sont conservés, tout en subissant les modifications nécessitées par les révolutions qui se sont opérées dans la religion,

les idées, les lois, les coutumes. — Il a terminé cette étude par une analyse du style et de la poésie d'Homère. — Le professeur s'était proposé pour sujet de son cours, pendant le second semestre, l'étude des origines de la littérature latine. Après avoir réuni les traits principaux du caractère du peuple romain, il a réfuté l'hypothèse de Niebuhr, qui prétend qu'au milieu du IVe siècle de Rome, il se produisit un cycle de poëmes héroïques et nationaux, comme cela s'était fait en Ionie et en Grèce. — Les plus anciens monuments de la littérature latine n'ont aucun caractère poétique. — Le professeur a passé successivement en revue tous ces monuments et les témoignages qu'en portèrent les critiques de l'antiquité. — Il a montré comment ce peuple, occupé surtout de guerre, d'organisation intérieure, de jurisprudence, plus porté à la raillerie qu'à l'enthousiasme, plus grossier que naïf et sensible, plutôt dominé par la superstition que séduit par les charmes de l'imagination, plus imitateur qu'original, n'avait commencé à comprendre et à cultiver les arts que le jour où les monuments de la littérature grecque lui avaient été connus.

D'un côté donc, le premier développement de la poésie nationale, c'est-à-dire les chants des prêtres, les vers fescennins, saturnins, la satire, les chants funèbres, les chants de table, de triomphe ; de l'autre, les premiers essais d'imitation étrangère. — Parmi les représentants du véritable génie romain, il a choisi Nævius et Caton. — Parmi les auteurs qui s'inspirent des modèles de la Grèce, il a étudié Ennius.

Le professeur de littérature française, M. Anot,

a tâché de faire voir que, depuis St Louis jusqu'à Louis le Grand, l'esprit français n'a cessé de se fortifier, et de se montrer de plus en plus entreprenant. Cet esprit est satirique, et c'est la satire qui se trouve surtout dans Villon comme dans nos romans allégoriques, dans la parodie des états généraux comme dans la chaire sacrée et jusqu'aux portails de nos cathédrales; elle chemine gaîment et en tout sens, au milieu des générations qui se succèdent depuis la fête du *Deposuit* jusqu'à la fin de notre ancien régime. — Les rois avaient encore des fous à leur service, quand Rabelais se fit le fou de ses lecteurs; et cela, nous dit-on, pour les mieux instruire. Rabelais ou Panurge, c'est l'homme *déclassé* de ce temps-là, qui s'en prend à tout et à tous, parce qu'il est jaloux de chacun, et n'est capable de rien; c'est aussi l'esprit français, éternellement railleur, qui fronde sans cesse, et semble ne devoir jamais rien fonder. — Il s'étend toutefois. Grâce à la Renaissance, il remonte le cours des âges, et se compare à l'antiquité; grâce à la Réforme, il voit les individualités nationales se dessiner plus nettement au sein de l'Europe déchirée; il acquiert une vue générale de l'humanité. C'est la vie moderne qui commence.— La poésie gauloise s'éteint, quand la *Pléiade* commence à briller. Le savoir nous élabore une langue poétique. La voix du génie aura plus d'étendue; elle prendra tous les tons, et du couplet s'élèvera jusqu'à l'ode. Malherbe va venir. — La prose vient déjà. Lourde et pénible dans Alain Chartier, grave dans d'Ossat et Duvair, elle se fait vive et leste dans la *Ménippée*; et si elle touche à l'éloquence dans

l'une des harangues de cette dernière satire, comme dans quelques-unes des *Provinciales*, c'est que l'indignation l'inspire, c'est qu'un souffle plus puissant l'anime. La première société polie devient le berceau de l'opinion publique, au moment où l'Académie naissait pour discipliner l'esprit français. Cet esprit, Corneille l'élève. Il donne à la tragédie un ressort que n'a point connu l'antiquité, celui de l'admiration ; et si, en Espagne, en Angleterre, on touche, on surprend par des traits vifs et profonds, sur la scène française, on pénètre jusqu'au fond des âmes par un développement progressif du sentiment, du caractère ou de l'idée. Le genre dramatique reprend toute sa puissance ; il façonne les esprits ; il prépare l'avenir ; il en doit répondre. Mais Corneille a l'âme haute, autant que le génie fier ; il ne donne à ses spectateurs que des élans généreux. C'est le devoir qui résume les œuvres de ce poëte honnête homme. Il a peint l'héroïsme sous toutes ses faces, et alors qu'il méditait ses plus nobles écrits, si on lui avait demandé où il prétendait conduire cette élite d'un grand peuple qu'il transportait au gré de son génie, sans doute il eut répondu, avec l'enthousiasme de son Polyeucte : *A l'honneur ! A la gloire !*

M. Beaussire, professeur de littérature étrangère, a pris pour sujet de son cours, dans le premier semestre, le théâtre anglais; dans le second, le *Paradis perdu* de Milton et les poëmes attribués à Ossian. En retraçant l'histoire de l'art dramatique en Angleterre, il s'est surtout attaché à Shakespeare, groupant autour de lui, d'un côté, les poëtes qui lui ont ouvert la voie, de l'autre,

ceux qui ont suivi ses traces, ou qui ont cherché à réagir contre son influence. Shakespeare est encore l'objet des jugements les plus opposés. En France, on ne condamne plus ses écarts avec l'amertume de Voltaire ; mais on continue généralement à voir en lui un génie inculte, rebelle à toute méthode, livré à tous les entraînements de l'imagination et de la passion. Pour les Anglais, et surtout pour les Allemands, c'est un profond penseur, qui a longuement médité sur son art, et qui s'est tracé des règles originales, aussi sûres et plus fécondes que celles des anciens ; ses œuvres sont des constructions savantes et systématiques, dont on peut tirer les enseignements les plus pratiques et les plus élevés ; et, loin que la passion y domine, on y apprend surtout la modération et la possession de soi-même. Le professeur s'est tenu à égale distance de ces deux opinions extrêmes. Sans enfermer ce libre génie dans les théories métaphysiques où se complaît la critique allemande, il a reconnu dans les chefs-d'œuvre de Shakespaere, malgré la complication et la bizarrerie des détails, un ensemble presque toujours ordonné avec art, où l'unité ressort, non de la simplicité des moyens, comme dans le théâtre classique, mais de la prédominance d'un seul caractère, d'un seul intérêt et d'une seule pensée. Mais cet art sans précédents n'appartient qu'à Shakespeare ; c'est en quelque sorte une divination de son génie, dont il est inséparable, et il a égaré tous ceux qui ont prétendu lui dérober son secret — En traitant du *Paradis perdu*, le professeur n'avait pas à chercher la vérité entre des jugements contradictoires. Il s'est proposé de

mettre en lumière, non-seulement les beautés incontestées, mais l'intérêt historique du chef-d'œuvre de Milton. Rappelant les causes et les principaux événements de la révolution d'Angleterre, dont l'auteur du *Paradis perdu* a été un des acteurs les plus passionnés et les plus sincères, il a reconnu dans le poëme l'écho des idées religieuses et politiques du poëte. Ce grand ouvrage, plus admiré qu'il n'est lu, reçoit ainsi comme une vie nouvelle, quand on y cherche des éclaircissements pour l'histoire, et que l'histoire elle-même lui sert de commentaire. — L'intérêt des poëmes publiés par Macpherson sous le nom du barde Ossian n'est pas dans ces poëmes eux-mêmes, mais dans l'influence qu'ils ont exercée. Cette influence a été prodigieuse. Ces chants d'un barbare du IVe siècle, paraphrasés par un bel esprit du XVIIIe, ont, pendant un demi-siècle, rempli d'enthousiasme une société sentimentale et raffinée tout ensemble; ils ont ravi un conquérant, au milieu de l'enivrement de ses victoires; ils ont désarmé les critiques les plus sévères de l'école classique, Laharpe à leur tête, tandis que l'école romantique, par la voix de madame de Staël, proclamait Ossian l'Homère des temps nouveaux. Le professeur a expliqué cet engouement, en montrant, dans Ossian, toutes les tendances auxquelles obéissait le XVIIIe siècle depuis les premiers écrits de Rousseau, le goût de la rêverie et de la mélancolie, une vague sentimentalité, l'amour de la nature dans ce qu'elle a de plus sauvage, la préférence donnée à la barbarie sur la civilisation, dont on exagérait les vices, enfin le sentiment religieux sans religion, sinon sans superstition. De ces tendances est

sortie, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, une poésie originale et vivante, qui a fait bientôt tomber dans l'oubli l'œuvre factice du littérateur écossais. Mais il ne faut pas oublier que les créateurs de cette poésie nouvelle, Gœthe en Allemagne, Byron en Angleterre, Châteaubriand et Lamartine en France, ont tous, à leurs débuts, reconnu l'Ossian de Macpherson pour leur maître et pour leur modèle.

Tels ont été, Messieurs, les cours professés à la Faculté de Poitiers pendant l'année qui vient de s'écouler. Synésius nous apprend qu'à la fin du IVe siècle, Athènes avait perdu le goût des lettres, et que les successeurs de Platon et d'Aristote, pour attirer le public à leurs leçons, en étaient réduits à payer la présence de leurs trop rares auditeurs, en leur distribuant des pots de miel du mont Hymette. Nous n'introduirons point cet usage parmi nous : le miel de la science est le seul que nous ayons à offrir.

Je ne sais pourquoi, on vient beaucoup plus à nos examens qu'à nos leçons, je veux dire à nos examens de licence, et surtout de baccalauréat; car, pour le doctorat, on ne nous a présenté cette année que deux thèses, qu'il nous a été impossible d'admettre aux honneurs de la soutenance. Il en est ainsi depuis 14 ans; 14 ans, *grande mortalis œvi spatium!* comme dit Tacite; 14 ans de stérilité! Quand nous viendra donc une année d'abondance?

Nous avions eu, l'an dernier, 23 candidats à la licence, nous en avons eu 22 cette année. C'est presque le même nombre : mais quelle différence dans les résultats! Sur les 23, 12 avaient été

déclarés licenciés ès lettres ; sur les 22, nous n'en avons admis, j'ose à peine le dire, que 3, savoir :

MM. Couteleau, répétiteur libre à Angoulême ;
Dusuzeau, professeur d'anglais au lycée de Bourg ;
Raguet, sous-directeur d'une institution libre à Paris.

Pour nous consoler d'un si triste résultat, nous avons besoin de nous rappeler que la Faculté, dans son existence datant de 15 ans, a fait 204 examens de licence, et que, si ces 204 examens ont été subis par 138 candidats seulement, ce qui veut dire qu'un bon nombre ne réussit pas du premier coup, elle a du moins la satisfaction d'avoir prononcé 72 admissions. 72 licenciés donnés tous ou presque tous à l'enseignement secondaire, c'est là un service dont s'honore la Faculté de Poitiers.

Que la licence n'attire que ceux qui aspirent à faire leur chemin dans l'enseignement, je le regrette, mais je le comprends. En général, on ne fait rien que pour arriver à quelque chose, et, hors de l'enseignement, à quoi mène la licence ? Mais, puisqu'il en est ainsi, puisque tous nos candidats ont ou auront un jour des enfants à élever et à instruire, ne serait-il pas à désirer qu'on leur fît sentir combien il leur serait utile de méditer le *Traité des études*, ce précieux recueil de nos vieilles et saines traditions rassemblées par notre bon Rollin, ce chef-d'œuvre si net, si français, si modeste, et cependant si supérieur à toute cette ambitieuse *pédagogie* qui nous est venue d'outre-Rhin? Sans doute, l'art de former le cœur et d'éclairer l'esprit s'apprend sur-

tout par la pratique; mais la pratique, sans la réflexion, ne dégénère-t-elle pas en routine? Il faut que nos jeunes maîtres s'habituent à réfléchir sur la direction morale des élèves qui leur sont confiés, sur le vrai caractère d'une bonne discipline, de celle qui pénètre jusque dans l'âme pour en régler les mouvements, et qui ne croit pas avoir tout fait, quand elle a établi dans les mouvements des corps un ordre satisfaisant pour l'œil. Il faut qu'ils réfléchissent encore pour se faire de bonnes méthodes, ou pour bien comprendre et bien appliquer les procédés d'enseignement que l'autorité indique à leur inexpérience. Que pourraient-ils trouver de mieux que les conseils de Rollin pour les aider dans ce travail de féconde méditation? Son *Traité des études* figurait sur l'ancien programme de la licence : il en a disparu en 1840, sans qu'on ait dit pourquoi. Rollin a été banni de nos examens par simple voie de prétermission, absolument comme un citoyen romain était exclus du sénat, quand le censeur jugeait à propos de passer son nom sous silence en lisant le rôle des sénateurs. Il y a là, si je ne me trompe, une erreur qu'il ne serait pas mal de réparer.

Les familles ne peuvent manquer d'accorder quelque intérêt à nos examens de licence, qui donnent des maîtres à leurs enfants ; mais nos examens de baccalauréat, qui sont pour ces mêmes enfants une question d'avenir, ont le privilége d'exciter un intérêt plus direct, plus vif, plus général.

Depuis le 1er novembre 1859 jusqu'au 1er novembre 1860, l'ensemble de nos trois sessions de baccalauréat présente un total de 523 examens,

94 de moins qu'en 1852, mais 92 de plus que l'an dernier.

Disons-le tout d'abord : 523 examens, c'est trop ; oui, c'est trop, puisqu'un grand nombre de candidats, nous avons tout lieu de le croire, se présentent sans avoir fait leur philosophie, et peut-être même sans avoir fait leur rhétorique, ou les ayant faites si mal, qu'ils auraient bien dû les recommencer. En vain nous élevons-nous chaque année contre cette aveugle précipitation : rien n'arrête la folle ardeur des candidats. C'est à qui arrivera le plus tôt au bienheureux diplôme.

Occupet extremum scabies ! Mihi turpe relinqui est,
Et quod non didici, sane nescire fateri.

La peste aux tard-venus ! Ne comptez pas m'y voir ;
Sans avoir rien appris, je prétends tout savoir.

Et nos impatients courent en avant, tête baissée, comme ils courraient à l'assaut ; mais qu'arrive-t-il ? Sur 523 qui se sont élancés, 269 tombent aux épreuves écrites, c'est-à-dire 51 pour 100. Les pertes n'avaient été, dans les deux années précédentes, que de 40 et de 43 pour 100.

Il ne reste que 254 survivants ; n'importe ! le bataillon, plus que décimé, marche en avant, et aborde les épreuves orales. Encore 47 qui succombent, soit 9 pour 100.

En somme, 316 candidats ont été ajournés ; 207 seulement, moins de 40 pour 100, ont obtenu le diplôme ; 207 sur 523, quand, l'année précédente, nous avions prononcé 209 admissions sur 431 examens !

21 examens de baccalauréat ès lettres ont été soutenus, et 12 avec succès, par des bacheliers ès sciences. Trois ont même obtenu la mention

assez bien. L'an dernier, les bacheliers ès sciences n'avaient compté que 3 admissions sur 9.

Mais, l'an dernier, nous comptions 17 mentions honorables : 1 *très-bien*, 2 *bien*, 14 *assez bien*; nous n'en avons plus que 15 : 4 *bien* et 11 *assez bien*.

La mention *bien* a été décernée à
MM. Matignon, d'Angoulême;
Sebaux, de Laval;
De Sesmaisons, de la Chapelle-sur-Erdre (Loire-Inférieure);
Vigier, de Bion (Manche).

Que de belles et bonnes choses n'aurais-je point à dire au sujet de notre baccalauréat! Mais l heure presse, il faut me hâter ; car je sens qu'on attend avec impatience la fin de ma péroraison.

Quelques mots cependant. Le diplôme, sans mention honorable, n'atteste que des études médiocres; or, sur 523 candidats, pas un n'a mérité la mention *parfaitement*, pas un la mention *très-bien; 4 bien* et 11 *assez bien*, voilà le plus beau de notre récolte. N'est-il pas évident que la plupart des candidats n'ont travaillé que juste pour le diplôme, et le diplôme le plus humble? On est reçu tout juste, et l'on s'en va triomphant. *Non laudem merui*, c'est-à dire, je n'ai pas eu de boules blanches : qu'importe? *Vitavi denique culpam;* en d'autres termes, je n'ai pas eu 3 noires. Non, vous en avez eu 2, peut-être, accompagnées de 8 rouges, et vous êtes content! En vérité, vous êtes bien modeste. La modération dans les désirs est une vertu; mais il n'en faut pas trop. Il est une ambition que

la morale ne réprouve point, et qui sied bien aux jeunes gens : c'est l'ambition de bien faire.

A Paris, on a vu autrefois, et l'on voit encore aujourd'hui des élèves répéter la rhétorique, après avoir remporté, dans cette même classe, des prix au grand concours. On redouble d'autres classes, après avoir obtenu des accessits dans le même concours, et on les redoublerait, après y avoir obtenu des prix, si un règlement n'y mettait obstacle. Serait-ce qu'à Paris les jeunes gens, les enfants même comprendraient mieux qu'ailleurs le prix des bonnes études? Peut-être ; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que les prix y sont l'objet d'une louable ambition, et que cette ambition tourne au profit des études. En province, il n'en est pas ainsi. Passer deux ans dans une même classe! et pourquoi? Pour des accessits, pour des prix? Mais un prix, ce n'est rien ; un accessit, c'est moins que rien.

Jeunes gens, vous êtes bien dédaigneux! Vos pères ne le sont pas autant. Des prix, de simples mentions sont disputés, dans nos expositions agricoles et industrielles, par des hommes éminents qui ont fait de l'agriculture une science, qui ont élevé l'industrie à la dignité de l'art. Les esprits les plus distingués sont fiers d'un prix décerné par nos académies. Ces croix d'honneur qu'on brigue sur les champs de bataille, qu'est-ce autre chose que des prix décernés à la valeur?

Et quand vos pères vous donnent de tels exemples d'émulation, quand ce ne sont pas seulement des individus, mais des peuples, tous les peuples du monde civilisé, qui se précipitent, pleins d'ardeur, dans les tournois de l'agriculture et du

commerce, vos cœurs de jeunes hommes resteraient froids et indifférents aux couronnes dont on veut orner vos fronts! Mais vous ne savez donc pas ce que c'est que l'émulation? Oh! je ne veux rien exagérer. L'émulation n'est pas le principe de tout ce qui se fait de beau sur la terre. Non : l'amour de Dieu, des hommes, de la justice et de la vertu, l'amour du prince, de la patrie et de ses institutions, l'amour de l'ordre et de la vraie liberté, l'amour du beau dans toutes ses manifestations, voilà les seuls principes de ces actions glorieuses, de ces dévoûments héroïques, de ces œuvres merveilleuses qui excitent l'enthousiasme des contemporains et de la postérité. Mais que l'émulation, comme un puissant ressort, mette en mouvement notre foi dans ces grands principes, elle double leur force, et leur aide à enfanter des prodiges, à faire triompher les causes saintes, à répandre au loin les lumières de la civilisation. Quand Villars, au milieu de ses victoires, gardait un fier souvenir de ses prix de collége, c'est qu'il sentait que la même émulation remporte des prix et gagne des batailles. Jeunes gens, si vous voulez être les dignes enfants de la France, entretenez dans nos écoles ce feu sacré, cette émulation dans le bien qui fait les grandes choses, les grands hommes et les grands peuples, et croyez que, si la France marche au premier rang parmi toutes les nations du monde, c'est qu'il n'en est pas une seule qui ait nourri dans son cœur une plus ardente émulation.

RAPPORT de M. Bourbeau, *professeur, sur les concours entre les étudiants de la Faculté de droit.*

Messieurs,

C'est une vérité souvent exprimée dans nos solennités annuelles, que les récompenses décernées à nos élèves reçoivent de votre présence bienveillante et sympathique la consécration de leur valeur et de leur importance.

Destinée à mettre en évidence d'heureuses facultés développées par le travail, à préparer pour les plus dignes la place qui doit être assignée à leur capacité, l'institution de nos concours n'a-t-elle pas un autre caractère que celui qui révèle une fête de famille? et les impressions que font naître les succès proclamés ne diffèrent-elles pas de celles qui satisfont seulement le légitime orgueil d'un père, ou qui font tressaillir un cœur maternel? Au moment où vont s'ouvrir pour les jeunes gens sortis de nos écoles toutes ces carrières où l'homme de science peut faire tant de bien, où l'homme dépourvu de savoir peut causer de si grands maux, vous venez chercher dans leurs premiers succès des présages heureux; dans leurs efforts persévérants, une garantie pour la société au sein de laquelle leur vie militante commence; et dans leurs noms que l'éclat d'un jour environne, des noms qu'entoureront plus tard d'un honneur plus durable les services rendus au pays.

Cet intérêt élevé qui s'attache à la proclamation des noms que vous allez entendre devait être compris par ces administrateurs éclairés, empressés d'assister au dénombrement des richesses intellectuelles de nos écoles ; par cette magistrature si haut placée, dont les chefs sont jaloux d'associer à leur mission de jeunes intelligences désignées à leur choix par de solides études : heureux de pouvoir étendre sur ces jeunes fronts où rayonnent tant d'espérances, la justice distributive qui vint les chercher eux-mêmes, pour couronner leurs longs et glorieux services !

Dans nos écoles, le travail persévérant est pour l'avenir une garantie d'autant plus sûre, qu'il est plus libre et plus volontaire. Le jeune homme, initié à une liberté longtemps désirée, se trouve pour la première fois seul en face de son avenir, et d'une responsabilité personnelle jusqu'alors inconnue. Arrivé à un âge où la volonté est assez puissante pour accepter la loi du travail, il n'a pour stimulant que le sentiment du devoir. Là cependant on trouve le zèle infatigable et les veilles studieuses ; et si cette indépendance est, pour quelques défaillances, une dangereuse amorce, elle est, pour les âmes vigoureuses, une force et un ressort ; elle anoblit le travail, et en rehausse la valeur.

Il nous a souvent été donné de mesurer ce que peut atteindre en résultats sérieux, en érudition solide, un travail patient que l'intelligence éclaire. Les matières les plus diverses, les problèmes les plus élevés ont trouvé plus d'une fois dans notre école des esprits préparés et d'ingénieux interprètes ; et, cette année encore, un sujet diffi-

cile, se prêtant aux aperçus les plus variés, aux applications du droit positif, comme aux combinaisons de cette science nouvelle qui s'appelle l'économie politique, nous a révélé un nouveau lauréat qui a conquis sa place au milieu de cette pléiade de jeunes talents dont notre école conserve fidèlement le souvenir.

Le sujet du mémoire proposé aux docteurs et aux aspirants au doctorat était celui *Des titres au porteur.*

Les titres au porteur, multipliés, sinon créés par les besoins de notre société moderne, supposent une modalité de l'obligation qui répugne aux idées du jurisconsulte. Toute obligation crée un lien juridique entre deux personnes déterminées, le créancier et le débiteur. Si à l'une de ces personnes une autre est substituée, une nouvelle obligation peut naître, mais rigoureusement la première n'existe plus, puisque le lien qui la formait s'est trouvé brisé.

Sans doute notre législation moderne a répudié les conséquences extrêmes de cette logique sévère des jurisconsultes romains qui proscrivaient d'une manière absolue la cession ou le transport des créances; il semble cependant que nos lois aient subi l'influence de ces antiques traditions, en exigeant, au moins pour la validité du transport, l'intervention active du débiteur acceptant le cessionnaire comme nouveau créancier, ou son intervention passive, qui s'opère au moyen d'une signification. La possession du titre, jointe à l'acte de cession, ne suffit pas sans cette intervention du débiteur pour opérer une transmission efficace.

Mais l'activité des sociétés modernes crée des formes plus rapides appropriées à la nature de ses nouveaux besoins. L'endossement devient le mode simplifié du transport des titres commerciaux. La cession s'opère alors par la remise du titre revêtu de la formule légale.

Un pas reste encore à faire, la transmission s'opérant par la seule tradition du titre qui constate l'obligation ; et, pour atteindre ce résultat, le titre au porteur fait son apparition dans le monde des affaires, tantôt proscrit, tantôt accepté par notre ancienne jurisprudence, consacré d'une manière expresse par notre législation nouvelle, qui constate son existence légale en le mentionnant dans ses textes.

Le titre au porteur est-il payable à vue? il prend alors un caractère particulier : c'est une monnaie de crédit, remplissant les mêmes fonctions que les valeurs monétaires, ne s'imposant pas, mais se faisant accepter par la confiance qu'elle inspire ; c'est le billet de banque.

Donnez-lui par la pensée ou par le souvenir le cours forcé qui lui manque ; que la loi l'impose aux répugnances qui le refusent, il se transforme en papier-monnaie : c'est l'assignat de sinistre mémoire, réprouvé non pas seulement pour les ruines qu'il a causées, mais pour les préjugés que son souvenir a transmis jusqu'à la génération qui n'a pas été témoin de ces ruines.

Les jurisconsultes tiennent, pour quelques-unes au moins de leurs applications et de leurs conséquences, les titres au porteur en suspicion ; et personne n'ignore que le chancelier d'Aguesseau subit l'exil pour avoir protesté contre les abus de

la circulation du papier, à l'époque où la France cédait aux illusions d'un célèbre système.

Les titres au porteur, instruments actifs de la rapidité des transactions, du mouvement et de la circulation des valeurs, peuvent, lorsqu'ils émanent de simples particuliers, favoriser les fraudes en voilant les intermédiaires qui en ont opéré la transmission, et en dissimulant dans l'obligation une cause illicite qu'eût révélée peut-être le nom du créancier originaire. A un autre point de vue, ils représentent et facilitent, dans leur fugitive et insaisissable circulation, cette effrayante mobilité des fortunes qu'un jour élève et que le lendemain voit s'évanouir.

Mais, épurés dans leur origine par le caractère public dont ils sont revêtus, les titres au porteur, sous le nom de billets de banque, en multipliant les moyens d'échange, tiennent une grande place parmi les combinaisons qui tendent à accroître la fortune et la prospérité publique. Et n'est-ce pas une admirable création de notre civilisation moderne, que ce crédit qui, en échange de la sécurité que de grandes institutions financières lui promettent et lui garantissent, préservé qu'il est des témérités aveugles et des soudaines terreurs, donne à une feuille de papier le rôle d'un métal précieux, et attribue à la signature dont elle est revêtue la même valeur qu'à l'effigie du souverain attestant la pureté du métal qui porte son empreinte?

Cet exposé rapide ne suffit pas sans doute à montrer les aperçus divers sous lesquels le sujet des titres au porteur pouvait être envisagé. La tâche imposée a été accomplie avec une grande fécondité de développements, une sagacité rare-

ment en défaut, par l'auteur du mémoire qui porte pour devise ces lignes de l'illustre Rossi : « Il n'y a pas de préjugés plus difficiles à vaincre que ceux qui se rattachent à de terribles souvenirs. » Nous le louons surtout d'avoir fait prédominer l'intérêt juridique dans une matière où l'entraînement des idées et l'indécision des limites entre les territoires voisins du jurisconsulte et de l'économiste, pouvaient facilement égarer ses théories. Il n'est pas une de nos anciennes ordonnances, pas un arrêt des parlements, pas un texte de nos lois révolutionnaires, si nombreuses sur cette matière, ou de nos lois modernes régénératrices du crédit, qui n'ait trouvé dans son œuvre sa place et son commentaire. Ce n'est pas que les aperçus généraux manquent dans son travail. A l'occasion des effets publics, ou des actions au porteur émises par les sociétés, ou des conditions imposées aux banques de circulation pour la sécurité du crédit, il montre qu'il n'a pas besoin du secours ou de l'appui des textes pour s'élever à des discussions substantielles ; et s'il se hasarde même à rechercher l'influence des institutions de crédit sur la prospérité de l'Etat, il sait conserver à son œuvre, même dans ces excursions périlleuses, son caractère essentiellement juridique. Ses observations, empreintes d'un sens droit, présentent une appréciation exacte des faits historiques qu'il associe à ses démonstrations, et il semble que son style, toujours simple et facile, porte le signe d'une sagesse plus mesurée encore, lorsqu'il aborde ces considérations d'un ordre élevé, comme s'il avait senti que plus vaste est le champ où doit s'étendre et se développer la pensée, plus il faut de prudence

pour la diriger et pour en formuler l'expression, ou comme si sa plume avait été guidée par la préoccupation modeste d'écrire en ces matières plutôt pour s'instruire lui-même que pour instruire ses lecteurs.

En couronnant ce mémoire, de près de quatre cents pages, l'un des meilleurs et des plus complets que la Faculté ait eu depuis longtemps à juger, nous récompensons dans son auteur le travail persévérant uni aux dons précieux de l'intelligence.

La Faculté décerne la médaille d'or du doctorat à M. Baudry Lacantinerie (de Saint-Sauveur-de-Nuaillé).

Les étudiants de troisième année sont appelés à rédiger, dans un nombre d'heures déterminé, des dissertations sur un sujet tiré au sort au moment du concours.

L'objet de la dissertation en droit romain était l'inaliénabilité du fonds dotal et l'action *rei uxoriæ*. Chacun sait que c'est à Rome que le régime dotal a pris naissance, pour s'implanter dans ces contrées méridionales de la France où la domination romaine a laissé les traces les plus profondes de son passage. Le principe de l'inaliénabilité y fut accueilli, bien qu'il se rattachât par son origine et son but à des idées qui, depuis longtemps, avaient perdu leur opportunité. Ce n'était pas dans l'intérêt de la femme qu'au temps d'Auguste ce principe avait été proclamé, mais dans l'intérêt de la République et pour arriver à multiplier les mariages. L'inaliénabilité de la dot se rattachait à cet intérêt, parce que la dot conservée était un appât pour un second mari, lorsque l'épouse était devenue veuve. Chez nous,

l'inaliénabilité n'est établie qu'en vue de l'intérêt de la famille, aux besoins de laquelle les revenus de la dot sont affectés.

Je n'entrerai pas dans d'autres détails, je préfère vous parler des concurrents.

La composition qui porte la devise : *Felix qui potuit*, est celle que nous plaçons en première ligne. L'auteur a parfaitement expliqué le lien qui, à Rome, rattache la constitution de dot à ces formes du mariage qui, laissant à la femme, décorée dans ce cas du titre de matrone, une certaine liberté, lui permettaient de conserver sa famille, son nom et ses dieux domestiques. Il a fidèlement indiqué les différentes phases de la législation romaine, à l'occasion du principe de l'inaliénabilité, et il a terminé par des explications très-précises sur les différences qui existèrent entre les deux actions destinées à obtenir la restitution de la dot, jusqu'au moment où par Justinien les deux actions furent confondues en une seule.

Le meilleur éloge que l'on puisse faire de cette dissertation, c'est de déclarer qu'il serait difficile d'y signaler une tache. L'auteur est M. Thézard (de Dissais), dont nous aurons bientôt à vous parler encore.

La Faculté lui décerne le premier prix de droit romain.

Au second rang se place une composition portant la devise : *Dotata virum regit conjux*, dont l'auteur est M. Saulnier. On y trouve un travail complet et le mérite d'une grande clarté d'exposition. La Faculté accorde à M. Saulnier (de Limoges) le second prix de droit romain.

Les mêmes élèves avaient à traiter, en droit français, *Du privilége du vendeur d'immeubles, et de l'action en résolution*.

Une distribution parfaite de la matière, un style facile et animé, et surtout l'exactitude rigoureuse dans l'exposition des principes, nous ont fait reconnaître dans la composition portant la devise : *Quidquid id est*, l'auteur de la remarquable dissertation de droit romain que je vous ai signalée en première ligne. Dans celle que j'analyse, il a parfaitement expliqué la nature du privilége, le concours de ce droit avec le droit de résolution, et le rôle important de la transcription pour la conservation des droits réels. M. Thézard remporte donc une double couronne. Le succès jusqu'ici s'est toujours montré fidèle à ses efforts, parce qu'il ne dépend pas parmi nous de la capricieuse et inconstante fortune, mais qu'il est réparti par la justice, et qu'il appartient au plus digne. Si la persévérance dans le travail l'accompagne dans la carrière qu'il essayera de parcourir, il y trouvera le complément heureux d'une existence si bien commencée; et en se reportant par la pensée vers ces premières années où il moissonnait les palmes universitaires, vers ces temps où sa jeunesse était un exemple pour ses condisciples, il pourra se dire avec orgueil qu'il est le fils de ses œuvres.

Le premier prix de droit français est décerné à M. Thézard.

Le second prix a été conquis par M. Saulnier, pour sa composition portant la devise : *Jus est ars æqui et boni*. Digne émule de celui que nous venons de couronner, M. Saulnier laissera dans

notre école des souvenirs aussi honorables ; et vous confondrez dans les mêmes applaudissements ces deux noms qu'une faible distance sépare dans le succès.

La Faculté lui décerne le second prix de droit français.

Une mention très-honorable a été accordée à la composition portant la devise : « Promesse de vente vaut vente, » et dont l'auteur est M. Ducoux (du Dorat).

Les élèves de seconde année avaient à traiter, comme sujet de composition, *Des formes du testament olographe et de l'acte sous seing privé*.

Un parallèle se présentait naturellement à l'esprit entre les actes sous seing privé destinés à constater les conventions ordinaires, et cet acte de volonté dernière présentant par sa forme extérieure les caractères de l'acte sous signature privée, et recevant une sorte d'authenticité de cette autorité publique dont le testateur semble revêtu, lorsqu'il écrit la loi que sa mort doit rendre irrévocable.

Des concurrents nombreux se sont présentés.

Nous avons placé en première ligne la composition portant la devise : *Omne tulit punctum*. Elle est sagement écrite, comme il arrive presque toujours lorsque l'auteur, maîtrisant son sujet, n'éprouve pas le besoin de cacher sous des ornements inutiles l'indigence de la pensée. Complète et bien conduite, cette composition ne présente qu'un défaut, celui de n'avoir pas mis suffisamment en relief le parallèle que nous indiquions tout à l'heure entre les actes sous seing privé et le testament olographe.

L'auteur est M. Bert (de Strasbourg), à qui la Faculté décerne le premier prix.

En seconde ligne se place la composition ayant pour devise : *Labor omnia vincit.* La partie relative aux actes sous seing privé est excellente. L'auteur s'est montré moins complet et moins exact en parlant du testament. Le second prix est décerné à M. Ricaume, de Cherves (Vienne).

Trois mentions ont été accordées à des compositions inférieures aux précédentes, mais qui révèlent de fortes études et une intelligence suffisante de la matière.

La première mention est accordée à M. Bourcy, d'Aulnay. (Ch-Inf.);

La seconde, à M. Dufourcet, de Dax;

La troisième, à M. Blondet, de Poitiers.

Les élèves de première année, qui ont étudié les Institutes de Justinien et les deux premiers livres du Code Napoléon, avaient pour sujet de composition : *De l'acquisition des fruits par le possesseur de bonne foi, en droit romain et en droit français.*

Nous n'avons qu'à nous féliciter du résultat de cette épreuve, bien que nous eussions désiré qu'un plus grand nombre de concurrents y eût pris part.

Une composition a surtout attiré l'attention par les remarquables qualités qu'elle révèle. Un début de cette nature est pour l'avenir une promesse à laquelle il n'est pas permis de faillir. L'auteur de cette dissertation est M. Broussard, élève distingué du lycée de Poitiers. Il y a trouvé dans les leçons de maîtres habiles le développement des heureuses facultés dont nous recueillons les fruits.

Le premier prix est décerné à M. Broussard (de la Mothe-St-Héraye).

La composition que nous plaçons au second rang se signale par une bonne distribution de la matière et l'exactitude des aperçus; elle a mérité le second prix à son auteur, M. Pelisson (de Cognac). Enfin une mention honorable est accordée à M. Deloynes, de Poitiers, pour sa dissertation, œuvre d'un travail consciencieux.

Cet exposé des travaux soumis au jugement de leurs maîtres par les élèves de notre école est pour tous un encouragement au travail; pour quelques-uns, c'est en même temps un adieu. Et s'il m'est permis d'adresser encore à ceux qui nous quittent la parole du maître : qu'ils portent, leur dirai-je, au milieu du mouvement du monde leur capacité constatée, leurs facultés diverses, cette noble émulation qui aspire au succès; qu'ils montrent surtout que si la science du jurisconsulte est une culture pour l'esprit, elle est un aliment pour les âmes, pour les consciences une lumière. Cette science, s'ils savent s'en inspirer, les accompagnera comme un guide fidèle au sein du foyer domestique et dans l'accomplissement des devoirs du citoyen.

Et s'ils trouvent dans les carrières ouvertes à leur activité la réalisation de leurs chères espérances et la satisfaction d'une ambition généreuse, qu'ils conservent fidèlement comme une fleur immortelle qui ne se flétrit pas sur les tombeaux, un souvenir de reconnaissance à leurs anciens maîtres, à ceux qui auront survécu, et à ceux qui ne seront plus !

Ce noble sentiment de la reconnaissance ani-

mait, il y a vingt ans, ceux qui vous précédèrent dans cette école. Elle venait de perdre son doyen. Lorsque Boncenne descendit dans la tombe, l'hommage le plus touchant rendu à son illustre mémoire fut celui de ses élèves se disputant l'honneur de porter, vers la terre consacrée, sa dépouille mortelle. Ils inaugurèrent au-dessus de sa chaire ce buste de bronze qui perpétue son souvenir, et l'un d'eux fut admis à prononcer, au nom de tous, les paroles de suprême adieu, témoignage de leurs douloureux regrets.

Aujourd'hui, au sein de notre école, une place est vide encore, et nous n'avons pu, ni maîtres ni disciples, suivre les funérailles de celui que nous avons perdu. Il semble que la Providence ait voulu que dans cette touchante victime des douleurs paternelles, on ne vît que le père, et qu'elle ait écarté de sa tombe toutes les larmes qui n'auraient pas leur source dans les affections de la famille, tous les hommages qui, en montrant le professeur habile, l'écrivain distingué, auraient voilé l'image du père mourant de la mort de sa fille.

Mais, dans cette enceinte où les élèves de Foucart entendaient, il y a quelques mois à peine, sa parole affectueuse et grave, ma voix, qui tout à l'heure s'associait à leurs succès, se fait au nom de ceux qui comme moi recueillirent ses leçons, l'interprète de notre douleur commune. Les nobles qualités de l'homme qui fut notre maître vivront toujours dans notre pensée, et notre reconnaissance sera un culte pieux à sa mémoire vénérée. Elle nous retracera sa conscience inflexible et son âme si douce, sa raison calme et

droite, son esprit positif et pratique dans cet enseignement qu'il a créé d'une science juridique nouvelle dans nos écoles, et cette imagination si vive, cette passion généreuse qu'il appliquait à la contemplation de tout ce que les siècles nous ont transmis de monuments ou de grandeurs, de traditions ou de vestiges; nous nous rappellerons surtout ses vertus; car, ainsi qu'il l'a dit lui-même, ce souvenir est une consolation pour ceux qui pleurent les morts qui leur sont chers. Heureuse réunion de qualités diverses qui permettrait de dire, suivant la parole d'un ancien, que rien de ce qui fait battre le cœur de l'homme ne lui a été étranger, s'il n'était plus vrai de dire qu'il n'a connu de l'humanité que les sentiments qui l'élèvent et qui l'honorent !

***RAPPORT** de M. Barrilleau, directeur de l'Ecole de médecine.*

Messieurs,

Comme les Facultés, l'Ecole de médecine est dans l'obligation de vous faire connaître le résultat de ses travaux. Je viens donc, en son nom, vous rendre compte de ce qui s'est passé pendant l'exercice écoulé. Je serai sobre de détails sur l'enseignement prescrit par M. le ministre de l'instruction publique; je me bornerai à vous dire que les professeurs ont compris, cette année comme les précédentes, les obligations qui leur étaient imposées, que chacun d'eux a redoublé de zèle et

d'activité, que les cours ont été faits avec une régularité parfaite, que je n'ai qu'à me louer du zèle et de l'empressement qu'ils ont mis à s'acquitter des devoirs que leur imposent les fonctions dont ils sont chargés.

Avant d'entrer dans le détail des faits accomplis pendant le cours de l'année, je vous dirai les résultats obtenus par l'application du règlement d'études pour les Ecoles de médecine du 7 avril 1859, qui prescrit pour chaque cours une conférence sur les matières qui ont été enseignées pendant la semaine. Cette mesure produit les résultats les plus avantageux ; elle force les élèves à étudier plus sérieusement les matières qui ont fait l'objet des leçons. Les discussions qui s'établissent, en présence du professeur, leur fournissent l'occasion de prouver qu'ils ont étudié et compris les points scientifiques qui ont été développés; elles les habituent à énoncer clairement. leurs pensées, et les préparent aux luttes scientifiques, qui concourent si puissamment à l'agrandissement des connaissances des hommes laborieux. Ces exercices, qui stimulent le zèle des élèves, sont appelés à produire les résultats les plus avantageux.

Cette amélioration n'est pas la seule que M. le ministre se propose d'apporter dans l'enseignement donné dans les Ecoles préparatoires de médecine; par sa circulaire du 22 mai, il reconnaît, par les nombreuses réclamations qui lui ont été adressées, la preuve d'un malaise général qui mérite une sérieuse attention et qui touche aux plus graves intérêts de cet enseignement. En conséquence, M. le ministre s'est adressé à tout le personnel médical, mieux à même de résoudre les questions

proposées ; il a prescrit d'en soumettre la solution aux délibérations des conseils académiques, qui apprécieront la nature et la valeur des vœux exprimés.

M. le ministre demande si l'enseignement, tel qu'il est actuellement organisé, répond à tous les besoins, et quelles modifications il serait utile d'y apporter ; si le personnel des Ecoles peut satisfaire à toutes les exigences ; si la scolarité imposée aux étudiants, sous le rapport du nombre des inscriptions, de leur prix, des examens qu'ils doivent subir, du stage dans les hôpitaux, de l'externat, de l'internat, etc., sont suffisants pour assurer une bonne et solide instruction aux élèves qui suivent les cours des Facultés et des Ecoles ; si les moyens de discipline et d'émulation sont suffisants, quelles sont la nature et l'étendue des rapports des Ecoles avec les administrations hospitalières ; ce qui serait désirable à cet égard ; le mode actuel des réceptions des officiers de santé et des pharmaciens de 2e classe offre-t-il toutes les garanties désirables ? et quelles modifications serait-il convenable d'y apporter ? Telles sont en raccourci les diverses questions qui ont été étudiées par les professeurs de l'Ecole, et dont la solution a été soumise aux délibérations du conseil académique dans sa session du mois de juin dernier. Les professeurs ont eu la satisfaction de voir leurs propositions sanctionnées par le conseil ; elles ont été transmises à M. le ministre. Nous espérons donc que, éclairé par les nombreux renseignements qui lui ont été adressés par tout le personnel médical enseignant, il apportera les améliorations réclamées depuis longtemps.

Je vais maintenant vous rendre compte de tout ce qui a rapport à l'enseignement, relativement aux élèves, aux concours, aux examens de fin d'année et à ceux de fin d'études.

Je constate d'abord que le nombre de nos élèves se maintient à un chiffre auquel n'atteignent pas beaucoup d'Ecoles; 50 ont pris des inscriptions, et je me plais à dire que, cette année, les études ont été plus fortes, que l'assiduité aux cours a été plus régulière, et que les examens de fin d'année ont été plus satisfaisants.

Nous avons quatre internes pour le service de nos hôpitaux. A la fin de l'année précédente, trois avaient abandonné l'Ecole : l'un est allé concourir à Strasbourg pour entrer dans la chirurgie militaire; il a été admis; un autre a été nommé, par le ministre de la guerre, comme chirurgien auxiliaire à la campagne d'Italie; le troisième est allé à Paris continuer ses études médicales. Ces trois places d'internes ont été données au concours le 9 février. MM. Ritouret, Pasquault et Pineau ayant fait preuve de connaissances étendues et ayant fourni chacun une pièce d'anatomie préparée avec soin, destinée aux collections de l'Ecole, ont été nommés : le premier, pour le service de l'Hôtel-Dieu; les deux autres, pour celui de l'hospice général. Les concours pour l'obtention de ces places produisent les résultats les plus avantageux; ils stimulent l'émulation, forcent les élèves à travailler, les habituent à mettre de l'ordre dans leurs idées, à classer les matériaux qu'ils ont recueillis aux leçons, à rédiger d'une manière claire et précise les questions qui leur sont données; rien, en un mot, n'est plus propre à favoriser l'instruction

des élèves. A la fin de cette année, trois autres élèves sont allés concourir : l'un à Bordeaux, les deux autres à Paris, pour entrer dans la chirurgie militaire ; ils ont été admis.

Le règlement impose aux élèves l'obligation de subir, à la fin de l'année scolaire, un examen ; celui qui l'a subi doit avoir au moins la note *satisfait*. S'il ne peut l'obtenir, il est ajourné au mois de novembre, et ne peut continuer à prendre ses inscriptions sans l'avoir subi de nouveau. Ces examens ont eu lieu les 6, 7 et 8 août. 36 élèves se sont présentés : 17 de première année, 13 de deuxième, 3 de troisième, et 3 élèves en pharmacie. Parmi les élèves de première année, deux, MM. Morely et Gouineau, ont été reçus avec toutes boules blanches. Les autres ont obtenu de bonnes notes.

Parmi les élèves de seconde année, MM. Rouhault, Renaud et Ritouret, ont été admis avec toutes boules blanches. Trois ont été ajournés.

Les élèves de troisième année ont été admis avec toutes boules blanches.

Parmi les élèves en pharmacie, M. Guitteau a obtenu toutes boules blanches ; un a été ajourné.

En conformité du décret du 22 août 1854, M. le ministre a désigné, cette année, M. Jarjavay, professeur à la Faculté de médecine, pour présider le jury d'examen pour la réception des officiers de santé et des sages-femmes, et M. Gaultier de Claubry pour les pharmaciens.

Un seul candidat était inscrit pour le titre d'officier de santé et n'avait à subir que le troisième examen. Ce candidat a été ajourné.

L'école voit, avec un certain degré de satisfac-

tion, que, parmi le nombre des élèves qui suivent ses cours, il y en a fort peu qui aspirent au titre d'officier de santé. Presque tous se destinent aux hautes études médicales et aspirent au doctorat. Les professeurs usent de leur influence et de leur position pour diriger les élèves dans cette voie. Aussi, depuis plusieurs années, en avons-nous vu un assez grand nombre qui avaient pris des inscriptions au titre d'officier de santé, faire des efforts pour obtenir le grade de bachelier ès sciences, afin d'arriver au doctorat. Nous les félicitons du surcroît de travail qu'ils se sont imposé et des succès qu'ils ont obtenus.

21 sages-femmes étaient inscrites pour subir l'examen : 8 pour la Vienne, 12 pour la Vendée, et une pour les Deux-Sèvres. 20 ont obtenu le certificat de capacité ; une, de la Vendée, a été ajournée.

Cinq candidats sollicitaient le titre de pharmacien de deuxième classe : deux pour la Vienne, deux pour la Vendée, et un pour les Deux-Sèvres. Les épreuves ont duré six jours. Chaque élève a subi trois examens oraux, et quatre jours ont été consacrés à la préparation des médicaments galéniques et des produits chimiques. Les candidats ayant répondu d'une manière satisfaisante, et ayant exposé des objets préparés avec soin et intelligence, il leur a été délivré le certificat d'aptitude à la profession de pharmacien de seconde classe.

La bibliothèque s'est considérablement enrichie. M. le ministre de l'instruction publique lui a fait adresser la collection des thèses qui ont été soutenues pendant le cours de l'année dans les

facultés de médecine de Paris, Montpellier et Strasbourg, ainsi que les thèses de concours pour l'agrégation dans les trois facultés, qui reproduisent l'état actuel de la science et les efforts d'hommes laborieux qui sont l'espérance de la génération médicale actuelle.

Sur la demande du directeur, M. Donné, recteur de l'académie de Montpellier, qui fut autrefois inspecteur de l'enseignement médical, a fait adresser par le doyen de la Faculté la collection des thèses soutenues depuis 1823 jusqu'à ce jour, qui formeront près de 200 volumes.

L'un de nos compatriotes, M. Durand, qui exerce avec distinction la médecine à Paris, a fait don du bel ouvrage de Bourgery et Jacob sur l'anatomie et la médecine opératoire. Cet ouvrage, orné de planches in-folio, est un monument élevé à la science, qui ne peut être comparé à tous ceux publiés jusqu'à ce jour sur le même sujet.

Les collections de l'école se sont augmentées; notre chef des travaux anatomiques a préparé de nouvelles pièces normales et pathologiques.

Outre les soins que l'enseignement impose aux professeurs, et les exigences d'une clientèle nombreuse, ils trouvent encore le temps de se livrer à des travaux de cabinet, dans lesquels ils résument les faits intéressants qu'ils ont pu observer. C'est ainsi que M. Pingault a publié trois mémoires sur l'obstétrique, dont l'un a été reproduit par plusieurs journaux.

M. Bonnet a publié la relation d'une opération césarienne pratiquée après la mort de la mère. Il a été assez heureux pour sauver un enfant qui conserve toutes les conditions qui lui assurent une

existence prolongée, fait très-rare dans la pratique et qui mérite d'être porté à la connaissance de tout le corps médical.

M. Guérineau a publié un volume ayant pour titre : *Du Diagnostic des maladies des yeux à l'aide de l'ophthalmoscope, et de leur traitement.* L'instrument dont on se sert pour cette étude a pour effet d'éclairer parfaitement l'intérieur de l'œil, et, par conséquent, de permettre au médecin de voir les diverses altérations qui peuvent se produire sur les parties constituantes d'un organe dont les lésions étaient mal appréciées avant l'usage de cet instrument, qui est dû à Helmholtz, et qui a été perfectionné par Desmarres, Follin et Cuseo.

M. Malapert a publié une modification au procédé de Mitscherlich pour la recherche du phosphore dans les cas d'empoisonnement, et un autre mémoire sur la recherche de ce poison quand il est absorbé.

Je termine, Messieurs, en rendant hommage aux efforts de nos élèves dans l'étude d'une science dont les débuts n'ont rien d'attrayant, mais qui, avec du travail et de la persévérance, leur permet d'arriver, sinon à la fortune, du moins à l'estime de leurs concitoyens, par les services qu'ils rendent à la Société.

Distribution des médailles.

1re ANNÉE.

Ex æquo.	1er prix,	MM. Morely.
		Thiaudière.
	2e prix,	Laperrière.

2e ANNÉE.

1er prix,	MM.	Renaud.
2e prix,		Rouhault.

3e ANNÉE.

1er prix,	MM.	Audiguier.
2e prix,		Boudart.
Mention,		Gautier.

Élèves en pharmacie.

L'école rappelle la médaille obtenue l'année dernière par M. Guitteau ; cette année, il n'avait pas de concurrents.

Poitiers.—Imp. de A. Dupré.